[illegible] le rencontrer aucune chez les personnes [illegible] Aristote rapporte que la comète de 371 avant Jésus-Christ coïncida avec des inondations et un tremblement de terre qui détruisit deux villes du Péloponèse. Cette année, des malheurs de cette nature ont effrayé le monde. C'est aussi une croyance populaire que la présence des comètes influe puissamment sur l'élévation de la température; cette année encore, nous jouissons d'une température extraordinaire pour la saison. Cependant des observations nombreuses ont démontré que, lorsqu'il en a été ainsi, on ne devait voir là qu'un simple effet de coïncidence, car la température moyenne n'a pas généralement augmenté, et même il est arrivé que dans les années où l'on a vu deux comètes, la température moyenne avait été plus basse.

Le rapprochement du soleil de la comète actuelle pourrait aussi donner un moment nouveau à cette populaire opinion, car celle-ci en est la plus rapprochée qu'on ait encore observée. Dans la comète de 1621, observée par Cassini, il avait calculé qu'elle devait posséder deux mille fois la chaleur du fer rouge. Celle-ci doit avoir une température beaucoup plus élevée. Mais bien des circonstances qu'il est inutile de rappeler s'opposent à ce que cette immense chaleur puisse avoir aucune influence sur la température de notre atmosphère.

## MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Le prix de la farine fraîche étant aujourd'hui de $3 90 (espèces) par baril, d'après le tarif les boulangers donneront 42 onces de pain pour dix cents, pendant la semaine qui commencera lundi 24 avril prochain. Les pains de seconde qualité, ou de trois pour dix cents, pèseront 25 pour cent en sus, soit 52 onces.

Nouvelle-Orléans, le 28 avril 1843.

## [PAR AUTORITÉ.]

(No. 186.)

RÉSOLUTION.

Attendu que la réduction faite dans le salaire des traducteurs et des commis aux minutes des deux Chambres de la Législature, n'est pas dans la proportion adoptée à l'égard des autres employés des deux Chambres.

*Il est résolu par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en assemblée générale;* Que la résolution adoptée par les deux Chambres le trois janvier dernier relativement aux salaires de leurs employés respectifs, est et demeure amendée de manière qu'à l'avenir, et à dater du commencement de la présente session, le salaire des traducteurs et des commis aux minutes comptera à raison de huit piastres par jour au lieu de six piastres ainsi que le porte la dite résolution.

C. DERBIGNY,
Orateur de la Chambre des Représentans.
FELIX GARCIA,
Président du Sénat.

Approuvé le 3 avril 1843.

A. MOUTON,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

(No. 170.)

ACTE

Pour venir au secours de certains habitans riverains des bayous Lafourche et Pierre-Part.

Attendu qu'André Leblanc, Firmin Blanchard, Hubert Landry, Armogène Leblanc, Joseph Mollère et Achille Dugas paraissent avoir acheté et construit à leurs frais un chemin conduisant du Bayou Lafourche au lac Ste Hélène, et attendu qu'il existe un grand nombre d'habitans depuis le bayou Lafourche jusqu'au bayou Pierre-Part pour lesquels l'usage dudit chemin est absolument nécessaire. — En conséquence:

*Il est résolu par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en assemblée générale,* Que le Police de la paroisse de l'Assomption, à la première assemblée qui suivra la promulgation de cet acte devra nommer cinq commissaires lesquels prêteront serment entre les mains du juge de paroisse de ladite paroisse de rendre justice à qui de droit et au mieux de leur croyance, et il sera du devoir desdits commissaires le faire comparaître pardevant eux tous témoins, qu'ils devront assermenter et de s'assurer, d'après les témoignages qu'ils auront reçus, des frais que lesdits Hubert Landry, Armogène Leblanc, André Leblanc, Firmin Blanchard, Joseph Mollère, et Achille Dugas auront encourus pour faire construire le dit chemin, et après qu'ils se seront assurés de la chose et qu'ils auront pris en considération le degré d'intérêt et d'avantage résultant dudit chemin en faveur des parties prises conjointement, ils feront le recensement de la somme que chacun des parties qui auront reçu un bénéfice immédiat de l'établissement dudit chemin, devra rembourser au premier constructeur, comme sa quote part du coût primitif dudit chemin, et il est en outre décrété que sur le paiement des sommes dont le recensement aura été ainsi fait, ledit chemin sera et deviendra à jamais un chemin public, et sera comme tel sujet à la surveillance du Jury de Police de la paroisse de l'Assomption.

(Signé) C. DERBIGNY,
Orateur de la Chambre des Représentans.
(Signé) FELIX GARCIA,
Président du Sénat.

Approuvé le 4 avril 1843.
(Signé) A. MOUTON,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

(No. 169.)

ACTE

Pour accorder à James A. Ranaldson le privilège de tenir un bac sur le fleuve Mississippi, à Fontania.

Section 1ère. *Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale,* Qu'à dater de la passation du présent acte, James A. Ranaldson aura et possèdera, ainsi que ses héritiers et ayant cause, le privilège exclusif de tenir un bac sur le Mississippi, et le Fontania et la paroisse d'Ouest-Baton Rouge, pendant l'espace de cinq années.

Sect. 2me. *Il est de plus décrété, &c.,* Que ledit James A. Ranaldson devra tenir en tous temps en état de disponibilité une [illegible] suffisante [illegible] à l'espèce pour traverser, du soleil levant au soleil couchant, tous individus et effets qui devront être transportés d'une bord à l'autre et ledit James A. Ranaldson n'aura pas le droit de demander pour le transport, au-delà du péage suivant, lequel sera affiché à la vue de la passation de cet acte:

| | |
|---|---|
| Pour chaque cavalier et son cheval, soixante-et-quinze cents, | 75 c |
| Pour chaque piéton vingt-cinq cents, | 25 |
| Pour chaque cheval mulet, &c. cinquante cents, | 50 |
| Pour tout troupeau de bêtes à cornes dont le nombre est au dessous de cinq, et au dessous cinquante cents, | 50 |
| Pour tout troupeau de bêtes à cornes dont le nombre excède cinq (par tête) trente-sept cents et demi, | 37½ |
| Pour tout troupeau de pourceaux, moutons, &c., dont le nombre est au-dessous de vingt (par tête) vingt cents, | 20 |
| Pour tout troupeau de pourceaux, moutons, &c., dont le nombre excède la vingt (par tête) dix cents, | 10 |
| Pour une voiture à quatre roues, deux chevaux, et le cocher, trois piastres, | $3 " |
| Pour une charrette de [illegible], chargée, trois piastres, | $3 " |
| Pour un waggon, deux chevaux et conducteur, trois piastres, | $3 " |
| Pour un petit waggon, cabriolet ou charrette, avec un seul cheval et le conducteur, une piastre et demi, | $1 50 |

Sect. 3me. *Il est de plus décrété, &c.,* Que tout individu qui tiendra un bac dans l'endroit désigné pour ledit James A. Ranaldson, ses héritiers ou ayant-cause, sera passible d'une amende de dix piastres pour chaque jour où ledit bac sera en opération, recouvrable par-devant toute Cour de juridiction compétente, au profit dudit James A. Ranaldson, ses héritiers ou ayant-cause. Il est entendu que cette section ne devra pas être interprétée de manière à priver personne du droit de tenir des bateaux de la même sorte pour son usage particulier.

Sect. 4me. *Il est de plus décrété, &c.,* Que, dans le cas où ledit James A. Ranaldson, ses héritiers ou ayant-cause, faute à aucune époque et pendant vingt jours consécutifs de tenir pour l'usage public une suffisante quantité de bacs et les prix de toute qualité ainsi que l'exige cet acte, tous les privilèges qui lui sont accordés par le présent seront nuls et non avenus.

(Signé) C. DERBIGNY,
Orateur de la Chambre des Représentans.
(Signé) FELIX GARCIA,
Président du Sénat.

Approuvé le 17 mars 1843.
(Signé) A. MOUTON,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

[No. 161.]

ACTE

Pour accorder à R. N. Wood et Thomas Cochran le droit de tenir un bac sur la rivière Tensas et pour d'autres objets.

Sect. 1ère. *Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en assemblée générale,* Que le privilège de tenir un bac sur la rivière Tensas à l'embouchure du bayou Argent est par le présent accordé à R. N. Wood et Thomas Cochran pour une période de dix années, à la condition qu'ils fourniront au Trésorier de la paroisse de Carroll à la leur obligation avec une bonne sureté le la somme de dix piastres payables annuellement à ladite paroisse pour la jouissance et pendant la durée dudit privilège, et qu'ils fourniront de la même manière une obligation de pareille somme en faveur du Trésorier de la paroisse de Concordia.

Sect. 2me. *Il est de plus décrété, &c.,* Que ledit privilège commencera à dater du premier mai, mil huit cent quarante trois, à laquelle époque les obligations susmentionnées devront être fournies.

Sect. 3me. *Il est de plus décrété, &c.,* Que lesdits Wood et Cochran seront par le présent autorisés à demander et recevoir le même taux de péage qui a été accordé à Edward Doty par l'acte accordant audit Edward Doty le privilège de tenir un bac sur ladite rivière Tensas, approuvé le 1er mars mil huit cent trente huit.

Sect. 4me. *Il est de plus décrété, &c.,* Que personne n'aura le droit d'établir un bac en deçà ou au delà du bac précité dans un rayon de trois milles dudit bac.

(Signé) C. DERBIGNY,
Orateur de la Chambre des Représentans.
(Signé) FELIX GARCIA,
Président du Sénat.

Approuvé le 6 avril 1843.
(Signé) A. MOUTON,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

## SALSEPAREILLE DE SANDS.

☞ PERTE D'APPETIT, indigestion, maux de cœur, gastrite ou inflammation de l'estomac, toutes les maladies provenant de la même cause—de la sécrétion morbide du suc gastrique et de la bile. Viennent ensuite l'acidité de l'estomac, les éructations, le malaise après les repas, les oppressions, les maux de tête, les nausées, l'agitation nerveuse et autres diverses souffrances particulières connues du malade seul. Pour tous ces maux, un nouveau remède a lui pour la consolation de l'humanité souffrante, depuis l'apparition de la SALSEPAREILLE DE SAND, qui est une composition purement végétale. Ce spécifique pénètre dans la circulation, et se met ainsi en contact avec les germes de maladies, et les détruit en déplaçant les sécrétions morbides et en étendant son influence salutaire à toutes les parties du corps. La réaction générale que le spécifique occasionne fait cesser la tendance à la débilité et aux maladies.

☞ Préparée et vendue en gros et en détail, et pour l'exportation, par A. B. Sands et Co. droguistes chimistes, bâtisses en granit, 273 encoignure Broadway et Chambers street, New-York.

Vendue aussi, en gros en détail et pour l'exportation, au Bureau Médical, rue St. Charles, No 12, Nouvelle-Orléans.

Vendue aussi par A. Olivet et Co. 84, rue de Chartres, et par Sickles et Co. No. [illegible] rue du Canal, par Dunlap, 14 ½, rue de Chartres, et par les marchands et droguistes des divers endroits des Etats-Unis.

Prix $1 par bouteille—6 bouteilles pour $5.

Nota. Demandez la salsepareille de Sands et n'en prenez pas d'autres. 27 av

# LISTE MARITIME.

## PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPÉDIÉS

| | | |
|---|---|---|
| Navire | Cultivateur Knight, Havre, | Jenkins & Tigler |
| | Taglioni, Rogers, Havre, | Lerue & Prevost |
| | Seaford, Wilbur, Cowes et un marché, | H Sudlett |
| | Meridian, Stickney, Liverpool, | Moss & Giffney |
| | Salvator, Cad, Havre, | L H Gale |
| | Victoria, McMahon, Liverpool, | Gardiner, Sager & co |
| | Adirondack, Hackstaff, Liverpool, | Jenkins & Tigler |
| | Carson, Barrett, Liverpool, | Moss & Giffney |
| Barque | Winton, Curtis, Bilbao, | S & J F Whitney & co |
| | Parthean, Allen, Norfolk, | F P Beck |
| | J Laden, Wilson, Philadelphie, | J H Ashbridge |
| Brick | Pico, Tampers, Havane, | J M Lapeyre |
| | Ajax, Nagre, Charleston, | S L & E L Levy |
| | Albert, Woodberry, New York, | Kearney & co |
| | Presidente, Ruis, Havane, | Prats & Hernandez |
| | Clifford Jones, Halifax, | k & B T Prescott |
| | Addington, Emory, St Johns, | do |
| | Nauvoo, Barnham, New York, | T & S Toby & Bogert |
| | Manhattan, Doane, New York, | A Fisk |
| | Delaware, Ross, Laguna, | Zacharie & co |
| Goel. | Julia, Shoemaker, New York, | Lathrop & co |
| | Brilliant, Drinkwater, New York, | Kearney & co |
| | Alexander, Armstrong, Pensacola, | T C Twitchell |
| | Lion, Cliff, Apalachicola, | E G Rogers & co |
| | Elizabeth, Cunard, Mobile, | C D Lehman |
| | Commerce, Parsons, Kingston, | Hamilton & co |
| | Charlotte, Best, Laguna, | Zuccarelli & co |

ARRIVÉS

Bateau de remorque Phenix, Annable, des Passes
Bateau de remorque Lion, Pitkin, des Passes
Bateau de remorque Invincible, Hewsen, des Passes
Bateau de remorque Pilot, Limbert, des Passes
Navire Timoleon, Dreyer, de la Mobile
Barque Mary, Myrick, de Baltimore
Brick Snow, Snow, de Thomaston
Steamer Cuyahoga, Convers, St Louis
" Fashion, Fullerton, Mobile
" Colorado, Ure, Baton Rouge
" Waverly, Ratier, St Martinsville
" John Armstrong, Streck, Lafourche
" Kard of Kentucky, Lillard, Tchula

# COMMERCIAL.

## COMMERCIAL D'EUROPE.

Les nouvelles commerciales qui nous parviennent par le steamship Britannia, jusqu'au 4 avril de Liverpool et jusqu'au 31 mars du Havre, sont favorables. Les ventes de la dernière quinzaine sur le marché au coton de Liverpool ont été de 108,180 balles. Le 3 avril la demande a un peu fléchi et l'augmentation de 1/8d. qui avait été antérieurement obtenue a été en partie perdue. L'importance des transactions qui ont eu lieu, indique nécessairement une amélioration dans le commerce, et cette amélioration se trouve encore soutenue par les nouvelles venues des districts manufacturiers. Les ventes qui se sont effectuées durant la semaine expirant le 31 mars ont été de 55,000 balles, environ 10,000 par jour. La demande a cependant sensiblement diminué samedi en raison des nouvelles apportées par le Great Western, sur la forte quantité de la dernière récolte. Aujourd'hui et hier (lundi) les ventes se sont élevées collectivement à environ 8000 balles, et les prix ont éprouvé une baisse d'environ 1/8 de liard par livre. Une meilleure opinion existe cependant dans les manufactures et dans la classe commerciale. On pense généralement qu'aux jours de crise qui ont eu lieu en Angleterre vont succéder des jours brillans et prospères.

### Hâvre, le 31 mars.

COTON—Durant la semaine qui vient de s'écouler la bonne demande pour le commerce ne s'est pas ralentie, et comme les ventes contraires ont continué à retenir les navires hors de notre port les détenteurs se sont montrés plus fermes et ils ont généralement obtenu une hausse de 1 à 2 centimes par 1/2 kilo selon les espèces et les qualités sur les cotons courts soie des Etats-Unis qui ont été vendus.

Les transactions se composent de 12,706 balles consistant en 7177 Nouvelle-Orléans à 51 et 97; 1443 Mobile à 54 et 70, 3910 Upland à 50 à 76, 24 Bahia à 73 50, 43 Guadeloupe à 85, et 60 Carthagène à 37 50, le tout droits payés. Les arrivages cont. [illegible] ces ventes n'ont été que de 175 balles St. Domingue.

Importations en mars 1843 61,357 balles sur lesquelles 60 419 des Etats-Unis.

CLASSIFICATIONS DU HAVRE.

| | très bas ordin. | ord. | bon ord. | petit cour | cour. | bon cour |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Nlle. Orléans | 51 | 56 | 62 | 67 | 76 | 91 |
| Mobile, | 53 | 55 | 60 | 67 | 75 | 82 |
| Upland, | 51 | 55 | 60 | 63 | 70 | 76 |

Les chiffres correspondants ne sont pas toujours lisibles.

### Marseilles, le 25 mars.

COTON—Les affaires en coton des Etats-Unis ont été très limitées; la principale vente consiste en 310 balles Florides, Georgie et Mobile, de qualité un peu au-dessous de celle ordinaire, les prix ne nous ont pas été bien connus, mais on suppose qu'ils ont été de environ 68 1/4. Nos cotes sont à peu près les mêmes que celles du Havre. Les ventes de coton d'aujourd'hui ont été bonnes, elles excèdent 300 balles à une hausse de 2 francs sur les prix de samedi dernier.

### Liverpool, le 3 avril.

COTON—Les ventes de samedi ont été de 6000 balles, y compris 500 en spéculation et celles d'aujourd'hui ont été de 4000 dont 500 pour l'exportation. Malgré l'importance des transactions de la dernière quinzaine, et aussi malgré le stock d'existans sur place on remarque que les prix se sont assez bien soutenus jusqu'à vendredi dernier, mais les nouvelles qui nous sont arrivées par le Great Western, d'une grande augmentation dans les récoltes de coton dans les ports du Sud, ou d'une qui se trouvait égale, sinon au-dessus des plus forts calculs qui avaient été faits; ce qui a porté les détenteurs à manifester le désir de réaliser leurs importations, tandis que les spéculateurs qui, jusqu'à l'arrivée du steamer, avaient mis une grande ardeur et beaucoup de persévérance dans leurs opérations, se sont des lors retirés du marché, et le coton d'Amérique a, en quelques occasions baissé de 1/8d. par lb. sur les prix portés à nos dernières cotes.

### Liverpool, 11 avril.

TABAC—Les transactions de ce mois ont été plus limitées que celles de février. Les prix du Kentucky semblent encore baissé de 1/4 à 1/2 d par lb. et encore à ce prix il est très difficile d'opérer. Quant aux prix des autres descriptions ils n'ont subi aucun changement matériel. Les ventes ont été de 316 boucauts, sur lesquels 164 Virginie en feuilles, 77 de stemmed, 63 Ky. en feuilles, dont 66 vendus sur échantillon de Londres, 6 de stemmed et 2 Maryland.

### Liverpool, le 4 avril.

PROVISIONS D'AMERIQUE—Les transactions en (vieux) bœuf et porc ont été très grandes durant le mois dernier, et des prix qui ont varié selon la qualité de ces articles. Le marché est aujourd'hui plus ferme pour ce qui reste en premières mains. Le bœuf et le porc nouveaux se vendent très bien, mais un arrivage un peu important occasionnerait bien vite une baisse de prix si ne nous est pas encore arrivé de bacon et de jambons nouveaux.

Le vieux jambon est presqu'invendable. Le stock de fromage est bien, due le lui; la dernière vente à l'encan n'a pas été satisfaisante aux vendeurs. Les arrivages de graisse ont été si importans que les prix ont considérablement fléchi, les qualités inférieures propres à être fondues ne trouvent pas acheteurs. Les qualités supérieures sont en demande; un lot de 1000 barillets a obtenu 36s. à 37s 6d par quint.

Il a été importé du 3 mars au 3 avril 1843—Bœuf 6 barils Porc 3 do—Fromages 83 barriques et 499 caisses—Graisse 1140 barils et 3 205 barillets—Beurre 80 barriques—Jambons point.

### Londres, le 3 avril.

COTON—La demande n'a pas été bien active, mais le marché est très ferme et les prix en plein ont été obtenus dans les ventes qui ont eu lieu. Les ventes de cette semaine se composent de 970 Madras ordinaire et bon courant à 3d et 3 7/8d et 70 balles Surat de 3 à 3 1/2 d à 3 5/8d.

### Londres, le 3 avril.

TABAC—Quoique deux ou trois acheteurs de tabac en feuille de la Virginie pour l'exportation aient paru sur le marché, il ne s'est fait que peu de ventes durant le mois dernier. Il est vrai que les détenteurs n'ayant rien voulu rabattre de leurs prix qui sont plus forts que ceux du continent, les transactions ont été paralysées. Quant aux ventes pour notre propre consommation elles ont également été très limitées. On n'a pas fait d'offres pour la cargaison du Tiber dont on demande 21 s.

### Amsterdam, le 29 mars.

COTON—Il n'est survenu aucun changement sur le marché, et quoique les prix de cet article soient très bas, il n'y a cependant pas de demandes. Vers le 12 avril une vente à l'encan doit avoir lieu, se composant de 300 balles Surinam et Nickerie et 4 balles Etats Unis. Rien dans les autres descriptions.

### Amsterdam, le 29 mars.

TABAC—Sur 174 boucauts Maryland offerts hier à l'encan 118 ont obtenu de 16 1/2 à 42 1/2, un terme moyen 34.

### Anvers, 27 mars.

COTON—Cet article est complètement négligé, et les prix sont sans changement. A Hambourg, le 24 mars, aucune affaire ne s'est faite dans le marché au coton.

## CLAY CLUB DE LA NLLE. ORLEANS

Une assemblée régulière aura lieu ce soir à 7 heures.

G. C. LAWRASON, }
N. DELAPLAINE, } Secrétaires.

☞ Nous appelons l'attention du public sur la vente du magasin de J. L. Donnamette, encoignure des rues St. Louis et Conti, passage de la Bourse. Ce stock, qui se compose d'habillemens, articles de goût, bijouterie, &c., sera vendu aujourd'hui à l'encan à 10 heures A. M. 1 mai

## STEAMSHIP GREAT WESTERN.

Ce steamer ayant échoué pendant qu'il était à la charge du pilot en sortant de ce port à son dernier voyage, il a été nécessaire de le mettre sur les chantiers à Liverpool pour s'assurer s'il n'avait pas fait d'avaries susceptibles de l'empêcher de reprendre la mer. Ses jours de départ au lieu d'être comme on les avaient précédemment annoncés, sont comme suit:

| De Liverpool, | De New York. |
|---|---|
| Le samedi 2 avril. | Le samedi 13 mai. |

Les prix de passage de New York à Liverpool est réduit à $100 et $5 pour frais du maître d'hôtel.
Pour fret ou passage, s'adresser à
RICHARD IRVIN, 98 Front street
New York, le 21 avril 1843. 1 mai

☞ Les passagers du navire TAGLIONI, capitaine Rogers, pour le Havre, sont priés de se rendre ce soir à six heures précises à bord dudit navire. 1 mai

☞ Ni le capitaine, ni les consignataires du navire français l'ANDELLE, ne paieront aucune dette contractée par l'équipage de ce navire.
BLANCHARD, EIMER & Co.
29 av 34, rue Bienville.

☞ Le capitaine ni le consignataire du navire VILLE DE BORDEAUX ne paieront aucune dette contractée par l'équipage de ce navire.
CH. DUFOUR.
21 av

LES soussignés ont formé ce jour une société de commerce sous la raison de Daran, Queyrouze & Co. Ils se livreront exclusivement aux affaires de GROCERIES dans leurs magasins rue St. Louis, Nos. 11 et 13.
AUGUSTE DARAN,
LEON QUEYROUZE,
AMILCAR LANOSDORFF.
1 mai 3☞

UNE JEUNE FEMME ayant perdu son enfant, désirerait se placer comme NOURRICE chez une famille respectable. On pourra s'adresser à M. Joseph Santini, au café du Rialto, encoignure St. Louis et Chartres.
1 mai—6

## CONSULAT DE FRANCE.

MLLE C. POPULUS est priée de passer au consulat pour une affaire qui la concerne. 1 mai—3

PORC—40 barils mess et prime, à vendre par
1 mai CH. DOANE & co, 69 Poydras

GRAISSE—12 barils et 100 barillets, à vendre par
1 mai CH. DOANE & co, 69 Poydras

BACON—3 barriques jambons et épaules, à vendre par
1 mai CH. DOANE & co, 69 Poydras

CORDE D'EMBALLAGE—300 rouleaux supérieure du Missouri, à vendre par
1 mai CH. DOANE & co. 69 Poydras

CAFE de la Havane—Vert, en magasin à vendre par
1 mai J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée

CIGARES de la Havane—Regalias, Canones, Imperiales et autres, à vendre par J. M. CABALLERO,
1 mai 32 Vieille Levée

INDIGO—Excellent de Caracas, à vendre par
1 mai J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée.

GRAISSE superieure en feuille, en barils et barillets, à vendre par HEWITT, HERAN & Co.
1 mai 65, Camp.

WHISKEY rectifié de Cincinnati, à vendre par
HEWITT, HERAN & Co.
1 mai 65, Camp.

BIERE—30 barils et 20 [illegible], à vendre par
HEWITT, HERAN & Co.
1 mai 65, Camp.

MARCHANDISES pour le marché mexicain—Toiles à draps Appleton 4/4 do. Waltham 4/4 et 6/4; drills, Stark & Co. 7/8 et 4/4 et à vendre par
1 mai HARROD, DARLING & Co. 49, Commune

LINSEYS blancs et écru pour nègres, à vendre par
HARROD, DARLING & Co,
1 mai 49 Commune.

WHISKEY—200 barils et 4 do. de 4 ans, à vendre par
SCHULTZ, HUDDEN & LEACH,
1 mai 26, Poydras.

CHANVRE—100 balles du Kentucky à vendre par
SCHULTZ, HADDEN & LEACH,
1 mai 26, Poydras.

PORC Mess—250 barils, à inspection, à vendre par
SCHULTZ, HADDEN & LEACH,
1 mai 26, Poydras.

FICELLE d'Emballage—100 barils, qualité supérieure, à vendre par SCHULTZ, HADDEN & LEACH,
1 mai 26, Poydras.

FARINE—200 barils marque de choix en débarquement du steamer Congress, à vendre par
1 mai HARTWELL & KIDDER, 44, Poydras.

BACON—Jambons, plats côtes et épaules, au magasin, à vendre par
1 mai HARTWELL & KIDDER, 44 Poydras

BARILS à Mélasse—150 de 40 gallons chaque, à vendre par HARTWELL & KIDDER,
1 mai 44 Poydras

MACARONI ET VERMICELLE—15 caisses reçues par le navire Orizombo, en magasin et à vendre par
1 mai J. F. LORHILHE,
Encoignure Royale et Douane

CONFITURES de la Havane—50 caisses à vendre par
J. F. LORHILHE,
Encoignure Royale et Douane

LE soussigné continuera toujours à fournir aux familles du bouteilles d'excellent vin de Bordeaux pour une piastre, et 14 bouteilles de vin blanc (Sauterne) pour deux piastres.
1 mai J. F. LORHILHE,
Encoignure Royale et Douane

EPAVE conduit dans mon écurie dimanche matin 23 avril, une jument PONEY baie claire avec une étoile à la tête, la crinière et la queue noires, ayant une selle et un licou. Le propriétaire de cette jument peut la reprendre en payant les frais et s'adressant à Henry Johnson, vis à vis l'établissement de viandes fumées (smoke house) de M. Blackhouse, rue Hercule, Nouveau Bassin. 1 mai—3 en 10j

## BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS.

LE soussigné a en magasin et en débarquement de la barque Chester,

| | |
|---|---|
| 300 | paires bottes fortes et non tannées, pour hommes, |
| 200 | do bottes en veau et veau marin, |
| 3000 | do brodequins Russet pour enfans, |
| 3 00 | do do en peau non tannée, |
| 2500 | do do veau et veau marin, |
| 1000 | do brodequins prunelle et coutil, |
| 5000 | do pantoufles en prunelle et chevreau, |
| 1000 | do Souliers et pantoufles pour filles et garçons, |
| 1000 | do brodequins pour do do. |

Le tout est offert à BAS PRIX pour du comptant.
21 avril J. M. FELT, 18, Magasins

ON a besoin d'une bonne domestique de maison. S'adresser au No. 60, rue Carondelet.

# AMUSEMENTS.

## THEATRE AMERICAIN.

AUJOURD'HUI LUNDI 1er. MAI

NORMA,

| | |
|---|---|
| Polione, | Signor Perozzi. |
| Oroveso, | Valtellina. |
| Norma, | Signora Cardini. |
| Adalgisa, | Majocchi. |

Lundi, septième représentation de la Troupe Italienne.

☞ Les directeurs de la Troupe Italienne ont l'honneur d'annoncer que, pour se conformer au vœu du public de la Nouvelle-Orléans, ils ont pris des arrangements avec

Mme. CASTELLAN,

Et qu'elle jouera cette semaine dans l'opéra de

LUCIE DE LAMMERMOOR.

## NOUVEAU THEATRE ST. CHARLES.

LUNDI, 1er. MAI 1843.

MY FELLOW CLERK,

Suivi de

102,

OU LE VETERAN ET SA PROGENITURE.

Terminé par

ARTFUL DODGER.

## TROISIEME ET DERNIER CONCERT DE MAX BOHRER.

Mr. Max Bohrer (Maître de Concerts et violoncelliste de S. M. le Roi de Wurtemberg) informe respectueusement ses amis et le public, que son dernier concert aura lieu

Jeudi soir, 4 mai,

A la Bourse Saint Louis.

☞ Voir les programmes.

Billets ........................................$1

Aux principaux magasins de musique et hôtels et à la porte. 29 avril—2

## SALLE DE BAL WASHINGTON.

GRAND BAL PARÉ ET MASQUÉ.

Tous les jours, Dimanches exceptés.
Durant la saison.
S. DUBORD, Directeur.
Prix d'entrée—une piastre. 24 dec ☞

## SALLE DE BAL DE LA RUE CONTI.

Les Bals auront lieu les Dimanche, Mardi et Jeudi de chaque semaine.
G. W. STEPHENS,
31 mars ☞ Directeur

MEDICAMENTS POUR HABITATION.

LES soussignés, persuadés de l'importance qu'il y a pour les habitans et les médecins d'avoir des médicaments frais et garantis, ont donné un soin particulier au choix de leur assortiment, et d'après les arrangemens qu'ils ont faits à Londres, Paris et New-York, pour recevoir des assortimens très frais, ils pourront en toutes circonstances fournir aux habitans et aux médecins des médicamens qu'ils pourront garantir être de qualité supérieure.
SICKLES & Co, Droguistes,
22 avril—2m 60, rue du Canal

AVIS.

MEFIEZ VOUS DES CONTREFACTEURS.

LE soussigné, agent général pour la vente des Pillules Anti-bilieuses de Sappington regrette d'être dans la nécessité de prévenir le public contre la contrefaçon de cet article. Depuis son arrivée en ville, il a acquis la certitude que beaucoup d'apothicaires offrent un article qui en falsifie. Cet article réel et garanti se vend seulement chez les personnes suivantes:

G. N. Morrison, 11, Magasins.
J. P. Barber, encoignure Girod et Tchoupitoulas.
Doyle Sutman, 34, Bâtisses triangulaires.
Laville, encoignure Hôpital et Vieille Levée.
Shaw & Reeley, encoignure Commune et St. Charles.
Geo. Jonas, apothicaire, Cercle Tivoli.
O. B. PEARSON,
1 mai—6m Pour John Sappington & Sons.

AVIS.

JE soussigné, prie le public de ne pas recevoir en paiement ni escompter tous billets souscrits par moi, datés de Vera-Cruz, ordre Bristol ou O. Ware, ces billets ayant été obtenus par la violence et contrairement à un contrat fait avec ces derniers.
Nouvelle-Orléans, 27 avril 1843.
1 mai—3 JOSE ALVAREZ.

MOI, soussigné, M. B. Guillory, reconnais par le présent avoir réglé avec M. P. A. Jonau tous les comptes que nous avions ensemble à mon entière satisfaction, et je me plais ici à lui témoigner, et déclarer que depuis nombre d'années, environ sept ans, que nous avons fait des affaires, et que je l'ai chargé des miennes, comme mon fondé de pouvoir, je n'ai eu qu'à me louer de zèle, intégrité et générosité qu'il a montrés dans l'accomplissement de ses fonctions.
Nouvelle-Orléans, le 16 mars 1843.
MATHIEU ZABBE GUILLORY,
Bozzi, }
J. B. Bezzi, } Témoins
1er mai—2

AVIS.

PARTANT pour France, j'ai nommé M. Jean François Clay mon chargé d'affaires; ma procuration est chez M. F. Gilma, notaire public, datée 27 avril 1843.
29 av—2 MATHIEU BARBE GUILLORY

LES créanciers de la succession de William Foster, sont priés de vouloir bien présenter leurs réclamations au soussigné, nommé exécuteur testamentaire datif du défunt. Ceux qui doivent à ladite succession sont invités à venir solder leurs comptes dans le plus bref délai.
P. M. BERTIN,
1 mai—3en10j Au Bureau du Régister des Testaments

AVIS.

LE soussigné a le plaisir d'annoncer à ses amis et au public en général, qu'ayant acheté la belle résidence d'été, l'HOTEL DE LA BAIE ST LOUIS et y fait des améliorations pour la convenance et l'amusement des visiteurs, l'ayant très élégamment meublé. Un des meilleurs jardiniers a été engagé pour l'entretien du jardin.

Les personnes qui honoreront cet hôtel de leur patronage, trouveront qu'il est supérieur à tous ceux des autres résidences d'été. La salle de billard possède deux excellents billards, il y a également tir au pistolet et à la carabine, ten pins Alley, instruments de pêche pour ceux qui aiment ce délassement. Des chevaux, cabriolets et barouches seront également prêts à tout instant. La table sera toujours abondamment servie de poisson, huîtres, &c. Il ne fera pas mention des mets, préférant que chacun vienne en juger.

Les prix seront modérés et selon le temps de séjour des visiteurs.
L'Hôtel sera ouvert le 1er. juin.
1er mai—1m MICHAEL KLING.

LES soussignés ayant acheté le magasin de M. B. MULLEN & Co, ont l'honneur d'avertir le public qu'ils en feront l'ouverture lundi prochain, 1er mai, avec un grand assortiment de NOUVELLES MARCHANDISES qu'ils vendront à des prix excessivement modérés.
WIOTTE & SALLE,
25 avril—8 No. 6, rue Chartres

CHAUX ET PIERRE DE THOMASTON, CIMENT ROMAIN ET HYDRAULIQUE, PLATRE DE PARIS, CHINS A PLATRER, BRIQUES A FEU AMERICAINES ET ANGLAISES

Constamment en mains et à vendre en lots au gré des acheteurs par GEORGE BEDFORD,
29 avril. 47, Commune.

WILLIAM DAVIDSON
*Marchand Commissionnaire,*
21, rue du Canal,
20 avril ☞ NOUVELLE ORLEANS.

SUCRE—600 boucauts prime, sur une habitation à 27 milles au dessous de la ville, à vendre par
29 a A. GORDON, WYLIE & co, 32 Bienville

BARILS pour mélasse—100 jeux de trois chaque, en débarquement du brick Hokomok et à vendre par
ROBERTS & HALL,
29 avril 75, Magasins

AVIS.

Département du Trésor, le 28 avril 1843.

RESOLUTION.—Il est résolu par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en assemblée générale, Que le trésorier d'Etat est, par le présent, autorisé à contracter avec un entrepreneur ou un constructeur compétent pour toutes les réparations à faire aux bâtisses de l'Etat, situées dans les rues de Chartres, Jefferson et Levée; qu'il donnera avis pendant 10 jours successifs dans deux des gazettes de cette ville, en français et en anglais, pour les ouvrages qui devront être faits, recevra des propositions cachetées et les adjugera au plus bas enchérisseur. Il est entendu que ledit contracteur recevra son paiement des loyers et fournira caution de la somme de trois mille piastres pour la fidèle exécution de son contrat.

En vertu de la résolution ci-dessus des propositions cachetées seront reçues au département du trésor durant les dix jours qui suivront cet avis de 9 heures A. M. à 2 heures P. M. pour les réparations dont il est question ci-dessus.
WM. DEBUYS, Trésorier.
Le Courrier est invité à publier cet avis. 28 av—10

## DEPARTEMENT EXECUTIF.

4 Avril 1843.

NOTICE est ici donnée que MM. Germain Musson, R. D. Shepherd et Mathew Morgan se sont adressés à moi pour annuler les bonds suivans, savoir:

Un bond de cinq mille piastres souscrit par Mr G. Musson, le dixième jour de février 1842, comme membre du bureau de contrôle, conjointement avec R D. Shepherd et Mathew Morgan comme sécurités.

Un bond de cinq mille piastres, souscrit par R. D. Shepherd, le dixième jour de février 1842, comme membre du bureau de contrôle, conjointement avec Germain Musson et Mathew Morgan comme sécurités.

Un bond de cinq mille piastres souscrit par Mathew Morgan, le dixième jour de février 1842, comme membre du bureau de contrôle, conjointement avec R D. Shepherd et Germain Musson, comme sécurités.

Avis est les donné aux personnes qui y sont intéressées à déposer par écrit, à l'office du secrétaire d'Etat, à la Nlle Orléans, dans l'espace de quatre-vingt dix jours après la dernière publication de ceci, les raisons pourquoi lesdits bonds ne devraient pas être cancellés et annulés.

[L. S.] Donné sous ma main et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle-Orléans, le cinquième jour d'avril de l'année de Notre-Seigneur mil huit cent quarante-trois, et de l'indépendance des Etats Unis la soixante septième.
A. MOUTON.
(Signé)
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane
Par le Gouverneur,
(Signé) ROBERT CARTER NICHOLAS,
6 avril - 30 Secrétaire d'Etat.

## DEPARTEMENT EXECUTIF

22 Mars 1843.

NOTICE est ici donnée que Thomas C. Magoffin s'est adressé à moi pour annuler le Bond qui suit, savoir: Un Bond de cinq mille piastres souscrit par lui, le 11 de juin 1842, comme membre du bureau de control, ayant W. W. Montgomery comme sécurité.

Avis est ici donné à toutes personnes qui y sont intéressées à déposer par écrit à l'office du Secrétaire d'Etat, à la Nelle-Orléans, dans l'espace de quatre-vingt dix jours après la dernière publication de ceci, les raisons pourquoi le dit Bond ne devrait pas être cancellé et annulé.

[L. S.] Donné sous ma main, et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle-Orléans, ce vingt deux Mars de l'année de Notre Seigneur, mil huit cent quarante trois, et de l'indépendance des Etats-Unis de l'Amérique, la soixante-septième.
Sig. A. MOUTON.
Par le Gouverneur,
Signé ISAAC JOHNSON.
23 mars—30

LES personnes qui ont des réclamations contre la succession de feu le Révd. Jean Louis Léopold Moni, décédé curé de l'Eglise St. Louis, sont priées de les présenter au soussigné, exécuteur testamentaire.

Toutes celles qui doivent à la dite succession sont également priées de venir régler.
29 av—3 L. A. GARIDEL.

LES réclamateurs suivans de marchandises par le brick Isaac Mead, capitaine Dudley, venu de Marseille via Key West, sont priés de se faire connaître et de venir signer sans aucun délai l'average bond dudit bâtiment, savoir: M Castel consignataire de [illegible] 3 balles et un panier médecines, chargés par Réunion d'Eyriès.

M L. Turner de Lafayette, consignataire et le récl[amateur] de 50 barriques vin rouge, marquées GWM, chargés par G. W. Morse, à ordre, chez
BLANCHARD, EIMER & co,
29 av—3 34 Bienville

WOOD & SIMMONS, 81, rue des Magasins, offrent à vendre en débarquement du steamer Eclipse—180 barils et 450 barillets graisse prime; 75 barriques épaules, 19 barils bajoues, 250 barils jambons, 200 do porc mess, 64 do farine, 20 do. suif, 2 do saucissons. 29 av

AVIS—J. Latour, chandronnier, informe le public et ses amis qu'il continuera le même genre d'affaires que lors de sa société avec M. Ducret.

Son établissement est situé rue St. Louis No. 27; il ose espérer sur le patronage des personnes qui avaient l'habitude de fréquenter l'ancienne maison. 19 av—69

DES avances seront faites sur des consignations de sucres, mélasse, coton, tabac, farine, plomb et autres produits consignés à des amis de Boston.
21m MERLE REYLLE & Co 45 Vieille Levée.

ISAAC BRIDGE,

☞ Marchand Commissionnaire et agent pour la vente des coffres forts en fer salamandre de Robertson & Richet des balances patentées de Amos Stevens, 76, rue des Magasins. 5 av

LES soussignés faisant partie de la compagnie de la manufacture de verrerie dans la paroisse de Jefferson, sont invités à s'assembler au bureau de la compagnie dans ladite paroisse de Jefferson vis-à-vis Carrollton, samedi 10 mai prochain, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M. pour élire neuf directeurs.
C. ZERINGUE }
D. F. BURTH, }
L. L. GORDIER, } Commissaires.
Ann. FEBAND, }
26 avril—3 en 10j.

A LOUER—Une excellente domestique de maison. S'adresser au No. 39, rue du Camp. 12 av

# PAR LE REGISTER.

SUCCESSION de Eugénie Laclotte f. c. l. Vente par le Régister des Testamens—Lundi premier mai 1843, à une heure P. M. à la Bourse de la Cité, St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 8 avril 1843, il sera vendu pour le compte de la succession de Eugénie Laclotte f c l, les esclaves ci-après nommés, savoir:

Suzanne, négresse, âgée d'environ 26 ans.
Ernest, mulâtre âgé d'environ 14 ans.

Conditions—Lesdits esclaves seront vendus à l'encan quel prix à un an de crédit; les acquéreurs fourniront caution en faveur du Juge de la Cour des Preuves et de l'exécuteur, avec hypothèque spéciale sur lesdits esclaves.
W. F. C. DUPLESSIS,
Régister des Testamens

N. B. Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant O. Guillot, not pub. 18 avril

SUCCESSION de Luther Lidner—Vente par le Régister des Testamens—Lundi premier mai 1843, à 4 heures P. M. à l'encoignure des rues Moreau et Esplanade, en vertu d'un ordre rendu par l'hon. Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 8 mars 1843, il sera vendu pour le compte de la succession de Luther Linter,

Les effets mobiliers appartenant à ladite succession et consistant en une montre et chaîne en or, une jument, un Boghei et harnais, meubles, meublans, divers effets à recevoir &c. &c.
Conditions, comptant.
W. F. C. DUPLESSIS,
18 avril Régister des Testamens

Succession de Charles McMillen.

VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

LUNDI premier mai 1843, à une heure P. M. à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 29 mars 1843, il sera vendu, pour le compte de la succession de Charles McMillen, les lots de terre ci-après décrits, savoir:

Un lot de terre, ensemble avec les améliorations qui sont dessus, situé au faubourg Lacourse, au-dessus de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Robin, Constance, Lacourse et Annonciation, et désigné par le numéro deux sur un plan dudit et d'autres lots de terre, fait par Mondelli et Reynolds, architectes, en date du 17 janvier 1837 et déposé en l'étude de H. B. Cenas, pour recours. Ledit lot mesure soixante pieds de face à ladite rue Robin, sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles, mesure française.

Un autre lot de terre, situé au faubourg Ste Marie, dans cette paroisse, à la partie Sud-Ouest de la rue Poydras, entre les rues St Charles et du Camp, mesurant vingt-sept pieds, onze pouces et cinq lignes de face à ladite rue Poydras, sur une profondeur de soixante quatorze pieds sept pouces et une ligne, entre lignes parallèles, mesure américaine; ledit lot est désigné par le numéro deux sur un plan fait par Charles F. Zimpel, en date du 4 juin 1833 et annexé à un acte passé pardevant William Christy, notaire public de cette ville, le 6 mars 1834.

Cinq lots de terre, situés au faubourg Delord de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magnolia, Cypres, Vigne et Florida Landing, désignés par les numéros 286, 287, 288, 289 et 290, mesurant chaque vingt-cinq pieds de face à la rue Magnolia, sur cent vingt-cinq pieds de profondeur, entre lignes parallèles, d'après un plan annexé à un acte passé en l'étude de William Y. Lewis, en date du 3 mars 1837.

Conditions de la vente: comptant.
W. F. C. DUPLESSIS,
31 mars—3 en 30j Régister des Testamens

N. B. Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant H. B. Cenas, notaire public

Succession de Pierre Joseph Tonglet.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Mary Copp, veuve de Pierre Joseph Tonglet, exécutrice testamentaire du testament de feu Pierre Joseph Tonglet, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.
Par ordre de la Cour,
W. F. C. DUPLESSIS,
1 mai Régister des Testamens

PAROISSE D'ORLEANS—Cour de Preuves—Succession de Laurent Urain Guénnon h d c l—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Jean Louis Delliole h d c l et Marie Eugénie Reyues, f c l, veuve de Laurent Urain Guénnon h d c l, exécuteurs testamentaires du testament de feu Laurent Urain Guénnon, h d c l, ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre leurs mains répartis conformément audit compte.
Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS,
1 mai Régister des Testamens

COUR DES PREUVES—Attendu que Edward H. Durell a présenté une pétition à la Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Benjamin Webster, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la Cour,
W. F. C. DUPLESSIS,
21 avril—3 en 10j Régister des Testamens

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de John D. Ives—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par John Ives, curateur de la succession de feu John D. Ives, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.
Par ordre de la Cour,
W. F. C. DUPLESSIS,
21 avril—3 Régister des Testamens.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves. Succession de Thomas Durnford—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par John McIntosh, curateur de la succession de feu Thomas Durnford, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.
Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS,
21 avril Régister des Testamens

## HOPITAL DE CHARITE DE LA NLLE ORLEANS.

4 Avril 1843.

AVIS est par le présent donné, que le lundi 1er mai prochain, le bureau des administrateurs procèdera à l'élection de chirurgiens et médecins pour l'hôpital.
Par ordre
HY BIER, Secrétaire et Trésorier
Le Courrier est invité de copier cet avis 26 avril—5

A LOUER PAR J. & L. GARNIER.

Une maison de quatre appartemens, sise rue des Petites, faubourg Marigny.
Une grande maison basse, rue Dumaine, entre Royale et Bourbon.
Une petite maison basse rue Toulouse entre Bourbon et Dauphine. 25 av—9

PIERRE ROY a l'honneur d'informer ses nombreuses connaissances et le public en général, qu'il continue dans son ancien magasin ci-devant occupé par P. Roy & Michel, rue St. Philippe No 16, le commerce des vins, liqueurs et groceries et à toujours en mains un assortiment varié de marchandises fraîches et de qualité supérieure et à des prix très modérés. 1 av—30

MEILLEUR MARCHÉ QUE NULLE PART!

LE soussigné a l'honneur d'informer ses amis et le public que, désirant écouler au plus vite un stock considérable de Marchandises de printemps, il vendra à très bas prix les articles ci-après:

Jaconats français garantis bon teint, et grande nouveauté, à 20, 31 et 37½ cents la yarde; le même article pour deuil et demi-deuil, de 18 à 25 cents.

Organdis et Mousselines à 25 c. nouveaux dessins à 31 et 37½ cents.

Toiles pur fil, Batistes, Mouchoirs, Camisoles en filet Mousseline blanche à rideaux, brodées, Châles vrai filet. Indiennes à meubles, Mousselines unies et à carreaux, Coutil fil, pour pantalons, Ombrelles, Bas, Dentelle, Parfumeries, &c. &c. &c.
P. IBOS,
17 avril—15 Encoig. des rues Bourbon et St. Pierre

FORMATION DE SOCIETE.

DUCRET ET LANGLADE,

Chaudronniers, rue St Louis, No. 14.

A DATER de ce jour, les soussignés ont formé une société pour exercer leur profession, leur atelier est situé rue St. Louis, No. 14, ci-devant maison Latour et Ducret.

Ils offrent à vendre à un prix modéré, un grand assortiment de batterie de cuisine en cuivre et fer battu.

Ils exécuteront tous les ordres qui leur seront donnés avec soins et promptitude.

Ils espèrent mériter le patronage des personnes qui voudront les honorer de leur confiance.
J. B. DUCRET.
18 avril—2 m LANGLADE.

QUARTIERS GENERAUX, 1ère. Brigade M. L.

Nouvelle Orléans, le 13 avril 1843.

ORDRES No. 16.

1o. En vertu des 64e et 65e. sections de l'acte de 1842, les revues de bataillons dans la première brigade M. L. sont fixées comme suit:

Les revues du 2me régiment le premier lundi d'avril et de décembre.

Les revues du 41me régiment le premier mardi d'avril et de décembre.

Les revues du 43me régiment le premier mercredi d'avril et de décembre.

Les revues du 4me régiment le premier jeudi d'avril et de décembre.

Les revues du 46me régiment le premier vendredi d'avril et de décembre.

Les revues du 47me régiment le premier samedi d'avril et de décembre.

Les revues du 48me régiment le second lundi d'avril et de décembre.

Les revues du 5e régiment le second mercredi d'avril et de décembre.

Les revues du 24me régiment le second samedi d'avril et de décembre.

Les revues du bataillon Washington, et du régiment des volontaires de la Louisiane, le 22 février et le 23 décembre.

2o. Les revues de brigade pour le bataillon Washington, le régiment des volontaires de la Louisiane et les 4me, 24me, 43me, 45me, 47me, et 48me, régimens auront lieu le premier lundi de mai.

La revue de brigade pour le 46e. régiment aura lieu le premier samedi de mai.

La revue de brigade pour le 5me régiment aura lieu le premier samedi de mai.

3o. Les officiers commandant les régimens sont invités à fixer les jours de revues de compagnie de manière à ce qu'elles n'aient pas lieu dans le courant du mois dans lequel ont lieu les revues de brigades et de bataillons, et de manière à ce qu'elles se fassent à des époques où le plus de personnes assujetties à la milice se trouvent en ville.

4o. Les officiers commandant le bataillon Washington, le régiment des volontaires de la Louisiane et les 4e, 24e, 43e, 45e, 46e et 47e régimens M. L. inspecteront leur régiment respectif pour la revue de brigade le lundi premier mai prochain, à 8 heures A. M., dans le Oak Plains derrière la ville de Lafayette.

5o. Les officiers commandant les régimens sont invités à donner leur attention toute particulière à l'enrôlement de leur régiment.

Par ordre du Brigadier général Horatio Davis, commandant la 1ère. Brigade M. L.
SAMUEL B. DAVIS,
18 avril Aide-de-camp

BANQUE DU COMMERCE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Nouvelle-Orléans, le 6 avril 1843.

CONFORMEMENT à un ordre de l'honorable Cour de District pour le premier district judiciaire de la Louisiane, une assemblée des actionnaires de cette institution aura lieu le mercredi 10 de mai 1843, au local de la banque, entre 10 heures A. M. et 2 heures P. M. pour nommer un ou plusieurs commissaires pour la liquidation des affaires de la banque de cette compagnie.

Conformément à un ordre du bureau des directeurs, une élection aura également lieu aux mêmes temps et place, pour suppléer aux vacances dans le bureau des directeurs pour la direction des water-works et pour prendre le vote des actionnaires sur la question de réduction du nombre des directeurs.
6 avril—j 10 m JAS. SAUL, Caissier

*Vente à prix fixe et au comptant.*

BAZAR PARISIEN.

*Normandin frères*, encoignure Royale et du Maine, a l'honneur de prévenir le Public qu'il vient de recevoir un assortiment de marchandises d'été et de parfumeries fraîches, qu'il vendra à des prix très modérés.

On trouvera dans son magasin un très grand assortiment des articles ci-après désignés, savoir:

Chapeaux pour dames en paille d'Italie, garnis et non garnis, gants filet longs et courts, mitaines do, manchettes, jabots, jarretières, cordelières, fichus, tabliers, éventails, ombrelles, parapluies, bretelles, cravates jaconas, de batiste d'Ecosse, dito soie, cols satin pour l'été, bas de soie, fil d'Ecosse, chaussettes, gants fil d'Ecosse, souliers, nécessaires, boîtes à ouvrage, do à gants, chemises de toile, do couleur, foulards, casquettes d'enfans, cigarières en paille, do à velours, porte-cigares en velours, do en cuir, souvenirs, lorgnettes, presse papier, assortiment de coutellerie fine, rasoirs à tête, à habit, à peau, à barbe, à ongles, à dents, à favoris, &c. &c., miroirs de voyage, do d'appartement, peignes en écaille, do en buffle, do ivoire, eau de Cologne de toutes qualités, pommades, savons, huiles, poudres pour les dents, eaux de toutes sortes pour la toilette et pour le mouchoir, etc, poudre pour les puces, etc, [illegible] et toutes qui concerne la toilette des dames et des messieurs.

COUPE DE CHEVEUX A 25 SOUS.

Dans ses salons connus pour la propreté et les soins que l'on porte aux clients, M. Normandin doublera de zèle pour justifier la réputation et la confiance que le Public et ses amis lui ont constamment témoignées.

*Magnesia Crimadere*

Pour blanchir, rafraîchir et adoucir les mains.

Le succès qu'a obtenu cette composition toute indigène, justifie les qualités qu'elle possède. Les inventeurs, craignant que la cupidité ne cherche à contrefaire et à dénaturer leur découverte, ont obtenu de la Cour des Etats-Unis une patente qui leur en garantit la propriété et les poursuivent tout contrefacteur.
24 av J. NORMANDIN frères.

# VENTES DE SHERIF.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Andrew Hodge Junior.

COUR DE PAROISSE—No. [illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis entre les rues de Chartres et Royale, dans cette ville, lundi le 1er. mai 1843, à midi:

Trois lots de terre, ensemble toutes les améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, privilèges, servitudes, dés et avantages qui y appartiennent ou qui peuvent y appartenir, situés en partie au faubourg Saulet et en partie au faubourg Delord, au dessus de cette ville, dans l'îlet No. 16, borné par les rues Magasins, Bartholomew, Constance et Duplantier, désignés par les Nos. 1, 2 et 3, sur un plan particulier annexé en un acte en date du 8 décembre 1837, passé en l'étude de H. B. Cenas, notaire public, et ayant, mesure américaine, les dimensions suivantes, savoir: le lot No. 1 mesurant 28 pieds 11 pouces et 6 lignes face à la rue des Magasins sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles, et face à la rue Bartholomew, ledit lot No. 2, mesurant aussi 31 pieds 11 pouces et 6 lignes face à la rue des Magasins sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles—Et ledit lot No. 3 mesurant 27 pieds 10 pouces et 6 lignes face à la rue Bartholomew, sur 93 pieds 11 pouces de profondeur, entre lignes parallèles; lesquels trois lots sont les subdivisions d'une certaine portion de terre que Mr. W. L. Hodge a acquis de Mme. Vve Thos. Porée par acte passé pardevant H. B. Cenas, notaire public le 17 mars 1836.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: Comptant.
V. ALLAIN.
29 mars—3en30j Shérif de la paroisse d'Orléans

Les commissaires de la Banque des Améliorations de la Nouvelle Orléans vs. Fleury Generelly.

COUR DE PAROISSE—No. 10,340.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, lundi le 1er. mai 1843, à midi.

80 Actions du fonds capital de la Banque des Améliorations de la Nouvelle-Orléans, saisies dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: comptant V. ALLAIN,
17 avril—3 en 30j Shérif de la paroisse d'Orléans

W. T. Thompson vs. L. A. Nadaud.

COUR de Cité—No. 310. En vertu d'un alias writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Cour de Cité de la ville de Lafayette, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, samedi le 13 mai 1843, à midi.

Un certain lot de terre situé au faubourg Annonciation au-dessus de cette ville, formant la moitié du lot No. 3 de l'îlet No. 40, borné par les rues Constance, Basin, Magasins et Robin, d'après un plan dressé par B. Lafon. Ledit demi lot mesurant 30 pieds de face à la rue Constance sur 130 pieds, touchant d'un côté le lot No. 2 et de l'autre côté l'autre moitié dudit lot No. 3, ensemble les édifices et améliorations qui s'y trouvent.

Aussi: 13 actions du fonds capital de la Banque de l'Union de la Louisiane garanties par hypothèque sur la propriété ci-dessus décrite.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: comptant.
V. ALLAIN.
10 avril—3 en 30j Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Jean Claude Thomas, pour l'usage de Marie Fae, Notte f. c. l. vs. Gléonie Marigny, h. l.

COUR DE PAROISSE—No. 15,160—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, samedi le 13 mai 1843, à midi:

Un lot de terre situé au faubourg Annonciation de cette ville, dans l'îlet No. 77, mesurant 30 pieds de face à la rue Prytania entre les rues Euterpe et Thespycore, sur 120 pieds de profondeur.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant. V. ALLAIN,
10 avril—3 en 30j Shérif de la Paroisse d'Orléans

G. Dubreuil vs. V. Jemoron.

COUR DE PAROISSE—No. 14,500—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, et du consentement des parties, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St Louis, entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, jeudi le 4 mai 1843, à midi.

Un lot de terre désigné par le no. 6, de l'îlet No. 7 sur un plan dressé par D'Hemecourt, le 22 décembre 1836 et déposé en l'étude de F. Grima, notaire, et mesurant 31 pieds de face à la rue Johnson, sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles, ensemble les édifices et améliorations qui s'y trouvent.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions: Cette criée étant la seconde et dernière, la propriété ci-dessus décrite sera adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qui en sera offert à douze mois de crédit l'acheteur fournissant son obligation avec caution bonne et suffisante, portant intérêt à raison de dix pour cent l'an, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
V. ALLAIN,
17 avril—3 en 15j Shérif de la Paroisse d'Orléans

Léopold Jacques Ricquet vs Francis Muelos.

COUR DE PAROISSE—No. 14,714—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St Louis entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, jeudi le 25 mai 1843, à midi:

1o. Deux certains lots de terre situés au faubourg Montreuil, dans l'îlet compris entre les rues Morales, d'Amour et Désirée et la promenade des Bons-Enfans, désignés par les Nos 2 et 3 de l'îlet No. 4 sur un plan dressé par Depouilly, architecte, en date du 1er juillet 1835. Lesdits lots sont contigus et mesurant chacun 35 pieds 4 pouces de face à la rue Désirée, sur 120 pieds 7 pouces de profondeur entre lignes parallèles, le tout mesure américaine. Ensemble avec les édifices qui s'y trouvent.

2o. L'esclave Rosaline, griffonne âgée d'environ 22 ans, et son enfant nommé John, griffe âgé d'environ 4 ans.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant. V. ALLAIN,
22 avril—3 en 30j Shérif de la paroisse d'Orléans

J. W. S. Kiferlen vs J. H. Wesselhoeff.

COUR DE PAROISSE—No. 1673. En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu au magasin du shérif, No. 186, rue Royale entre les rues St Philippe et Dumaine, mardi le 2 mai 1843, à dix heures du matin.

Un lot de livres allemands de prix, tels que, les œuvres de Schiller &c. &c.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: comptant.
V. ALLAIN.
21 avril—3 en 10j Shérif de la Paroisse d'Orléans

Le Couvertier vs Jean Lamothe.

COUR DE PAROISSE—No. 3540—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St Louis, entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, samedi le 20 mai 1843, à midi,

Un lot de terre situé au faubourg Marigny, formant l'encoignure des rues Casacalvo et Mandeville, faisant partie du terrain désigné par le No. 106 sur le plan général du dit faubourg, déposé en l'étude de Narcisse Broutin, acquis d'aux de William Christy, notaire, ledit lot de terre mesurant, au pied français, 35 pieds face à la rue Mandeville, sur 80 pieds de profondeur et face à la rue Casacalvo, ensemble les bâtisses qui se trouvent dessus, les circonstances et dépendances, sans exception ni réserve.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: Comptant.
V. ALLAIN,
17 avril—3 en 30j Shérif de la paroisse d'Orléans

Aimée Durel veuve de Jacques Fortier vs Sévérin Latorre.

COUR DE PAROISSE—No 15,335—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité rue St Louis, entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, lundi, le 22 mai 1843, à midi,

Six lots de terre, ensemble tous les édifices et toutes les améliorations qui s'y trouvent, savoir:

1o. Un lot de terre situé en cette ville dans l'îlet compris entre les rues Bourgogne, Hôpital, Remparts, et du Quartier, ayant (mesure française) 27 pieds 6 pouces face à la rue Bourgogne et s'étendant à une profondeur de 81 pieds; étant la même propriété que ledit défendeur acquis de Jacques Zino par acte passé pardevant Theo. Seghers, notaire public, en cette ville, le 6 octobre 1841.

2o. Cinq lots de terre situés au faubourg Tremé de cette ville, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4 et 5 de l'îlet désigné par la lettre D compris entre les rues St. Philippe, Derbigny, Claiborne et des Ursulines, sur un certain plan dressé par L. Surgi, en date du 6 septembre 1836, déposé en l'étude dudit notaire Theo. Seghers, lesdits lots ayant, mesure anglaise, les dimensions suivantes, savoir: les lots Nos 1, 2, 3 et 4 contigus, chacun 31 pieds 2 pouces et 6 lignes face à la rue St. Philippe sur 96 pieds de profondeur entre lignes parallèles; ledit lot No. 1 formant l'encoignure des rues St Philippe et Derbigny et le lot No. 5, 31 pieds 2 pouces et 6 lignes face à la rue Derbigny, sur 96 pieds 3 pouces de profondeur entre lignes parallèles; lesdits 5 lots font partie de ceux que ledit défendeur a acquis de Fs. Gourjon par acte passé pardevant ledit notaire Theo. Seghers, le 1er décembre 1838.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant.
V. ALLAIN,
17 avril—3 en 30j Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Joseph Alexander, h. c. l. vs. Vr. Jemoron.

COUR DE PAROISSE.—No. 14,714.—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, lundi le 22 mai 1843, à midi,

Deux certains lots de terre contigus, situés dans la première municipalité et désignés par les Nos. 47 et 50 sur un certain plan dressé par Louis Bringier, arpenteur-général, en date du 18 juillet 1836, et déposé en l'étude de Louis Feraud, anciennement un des notaires de cette ville; lesdits lots mesurant chacun 30 pieds de face à la rue St Philippe entre les rues Johnson et Prieur, sur 100 pieds de profondeur; ensemble tous les édifices et toutes les améliorations qui s'y trouvent.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant. V. ALLAIN,
17 avril—3en30j Shérif de la Paroisse d'Orléans

Harrison, Clegg & Co pour l'usage de Alex Bell vs. John Duncan.

COUR DE PAROISSE—No. 13,734—En vertu d'un ordre de saisie et vente, à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, samedi le 20 mai 1843, à midi,

Un certain lot de terre situé au faubourg Delord, au dessus de cette ville, et désigné par le No. 3 sur un plan dressé par Fred. Wilkinson, député arpenteur général le 24 janvier 1837. Ledit lot de terre mesurant 31 pieds 3 pouces et 6 lignes face à la rue Front, sur 90 pieds de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions comptant.
V. ALLAIN,
17 av 3 en 30j Shérif de la paroisse d'Orléans

J. C. Berry vs M. Garrison.

COUR DE PAROISSE—No. 14,874.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, mercredi le 24 mai 1843, à midi.

L'esclave MINGO, âgé d'environ 20 ans.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: comptant.
V. ALLAIN,
21 avril—3 en 30j Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Fcs. Leon vs. la compagnie du chemin de fer du Golfe du Mexique.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. T. W. Collins, juge président senior de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique le 6 mai 1843, à 11 heures, au local de la Cour de la paroisse St Bernard,

L'esclave Peters, âgé d'environ cinquante ans.
Saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions, comptant.
22 mars—3 G. DUCROS, Shérif.

HABILLEMENTS D'ETE.

BATAILLE & BIGEY,

66, rue de Chartres.

VIENNENT de recevoir par le navire Echo, leur assortiment d'habillements d'été, qu'ils offrent à vendre à des prix très réduits. Ces articles sont très bien conditionnés et ont les formes les plus à la mode en ce moment à Paris.

Redingotes mérinos, diverses qualités,
Paletots do. diverses formes et qualités,
Habits do. diverses qualités,
Redingotes, paletots, habits et pantalons en très beaux coutils fil, &c. &c.

Un assortiment de Chapeaux paille d'Italie, de tous numéros.

Chapeaux Français soie; do. do. feutre, à $2 50 et $3 chaque en détail.

Les marchandises leur restant en magasin de la saison d'hiver, seront vendues à très bon marché. 21 mars

VIN DE MADERE.

LE soussigné a reçu de Madère voie d'Angleterre, les vins ci après, garantis purs et d'excellentes qualités.

3 1/2 pipe vieux vin mi sec,
3/4 pipe do do do
1/2 pipe vieux vin très sec,
3/4 do do do do
1/4 do très vieux vin mi sec,
3/8 de pipe do do do
1/4 de pipe vieux Bual très doux,
1/8 do do do do
1/8 de pipe vieux vin sec,
2 do do do do
7 quarts de pipes très vieux vin sec,
10 huitièmes do do do
3 huitièmes de très vieux Malvoisie.

A vendre par F. PERRET,
16 jan 40, rue Toulouse.

PARTI marron de l'habitation Linardi, le nègre JACK, âgé de 26 ans, taille 5 pieds, mais grand, bouche grande, riant toujours en parlant. Ce nègre appartient à la raffinerie de la Louisiane et se trouve probablement dans le voisinage de cet établissement.

Une récompense de $10 sera payée à celui qui arrêtera cet esclave.
A. GORDON, WYLIE & co.
9 mars—☞ 32, Bienville

Les héritiers de Bisland vs. les exécuteurs de Cavelier, &c. et al.

COUR DE DISTRICT—No. 1,443—En vertu d'un al. pl. writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de District du 2me District de la paroisse d'Est Baton Rouge, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, mercredi, le 24 mai 1843, à midi:

1o. Les douze lots de terre portant les Nos. 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11, dans l'îlet 14, compris entre les rues Washington, Lafayette, Troisième et Septième, les lots Nos. 3, 4 et 5, ayant 50 pieds de face à la rue Washington sur 120 pieds de profondeur, le No. 6 formant l'encoignure des rues Washington et Sixième; le No. 6, ayant 51 pieds de face à la rue Septième, sur 120 pieds de profondeur; et le lot No. 7, ayant 50 pieds de face à la rue Sixième, sur 120 pieds de profondeur; et les lots Nos. 8, 9, 10 et 11, ayant 50 pieds de face à la rue Lapage, sur 100 pieds de profondeur; le lot No. 6 formant l'encoignure des rues Lapage et Sixième.

2o. Les deux douzièmes de l'îlet No. 19, compris entre les rues St Jean, Chêne Vert, Cinquième et Sixième, et lesquels ont 300 pieds sur la rue St. Jean et Chêne Vert, sur 234 pieds sur la rue Cinquième et Sixième.

3o. Les dix douzièmes des lots Nos 1, 2, 3, 4, 5, 7, 8, 9 et 10, dans l'îlet No. 21, borné par les rues Belle Chasse, Chêne Vert, Quatrième et Cinquième; les lots Nos. 1 et 2, ayant chacun 61 pieds de face à la rue Cinquième, sur 120 pieds de profondeur, le lot No. 1 formant l'encoignure des rues Belle Chasse et Cinquième, et le lot No. 7, formant l'encoignure des rues Cinquième et Chêne Vert; les lots Nos. 3, 4 et 5, ayant chacun 60 pieds de face à la rue Belle Chasse, sur 120 pieds de profondeur, le lot No. 4, formant l'encoignure des rues Quatrième et Belle Chasse; les lots Nos. 8, 9 et 10, ayant chacun 61 pieds de face à la rue Chêne Vert, sur 120 pieds de profondeur, le lot No. 10, formant l'encoignure des rues Quatrième et Chêne Vert; et le lot No. 5, ayant 60 pieds de face à la rue Quatrième, sur 120 pieds de profondeur.

4o. Les neuf douzièmes indivis de l'îlet No. 27, borné par les rues St Jean, Washington, Troisième et Quatrième, et mesurant 300 pieds sur la rue Washington et St. Jean, 276 pieds à la rue Troisième et 300 pieds à la rue Quatrième.

5o. Les onze douzièmes indivis de l'îlet No. 28 mesurant 134 pieds sur la rue Quatrième, 200 pieds plus ou moins de face à la rue Chêne Vert et environ 100 pieds de face à la rue St. Jean, et est borné du côté occidental par la propriété de la Municipalité No. un.

6o. Six les onze douzièmes de l'îlet No. 30, borné par les rues Belle Chasse, Chêne Vert et Quatrième et par la propriété de la Municipalité No. 1; le dit îlet mesurant 200 pieds plus ou moins de chaque côté.

Le tout conformément à un plan du faubourg St. Jean, dressé par B. Lafon, et annexé à un acte en date du 9 juin 1809 déposé au bureau de P. Pédesclaux maintenant de L. T. Caire.

Saisis dans l'affaire ci-dessus, comme étant la propriété de Jane Green, Caroline Barnes et Sarah Campbell, héritières de Daniel Clark.
Conditions comptant. V. ALLAIN,
21 avril—3 en 30j Shérif de la Paroisse d'Orléans.

## Vente par le Marshal.

Aimé Guillot vs. F. Perillat et F. Nicomede, solidairement

EN vertu d'un writ de fi. fa. à moi adressé par l'hon. E. M. Guyol, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans et du consentement des parties, j'exposerai en vente publique le 16 mai 1843 à midi, dans la rotonde de la Bourse de la Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale:

Trois terrains situés en nouveau faubourg Marigny, désignés par les Nos. 8, 9 et 10 de l'îlet No. 104 au plan dressé le premier juin 1820 par Joseph Pilié, alors voyer de la ville de la Nouvelle-Orléans, et déposé en l'étude de C. Pollock, notaire en cette ville, par un acte en date du 19 juin 1820, lesdits terrains mesurant au pied français, savoir: le No. 8, 60 pieds de face à la rue de la Loi et 120 pieds de profondeur, le No. 9 formant encoignure 60 pieds de face à la rue Annette sur 120 pieds de profondeur et face à la rue de la Loi, et le No. 10, 65 pieds de face à la rue Annette sur 120 pieds de profondeur.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: comptant.
1 mai C. CLAIBORNE, marshal

Alex. Gow vs le brick Emily, capt Smith et les propriétaires.

EN vertu d'un writ de fi fa à moi adressé par l'hon. A. A. Lanoussie, juge-conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique le 11 mai 1843, à midi, dans la rotonde de la Bourse de la Cité, rue St Louis entre les rues Chartres et Royale

Le brick Emily, ses agrès, apparaux &c.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: comptant.
1 mai C. CLAIBORNE, marshal

# AVIS LEGAUX.

COUR DE PAROISSE—Pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—No. 14,944—A. Hodge et autres actionnaires de la Banque d'Orléans, demandant une dissolution de la charte.

Sur lecture de la pétition de James P. Caruthers, proposant de faire des arrangemens avec les commissaires liquidateurs de la Banque d'Orléans il est ordonné par la Cour que lesdits commissaires liquidateurs déduiront d'ici au 10 mai prochain, à neuf heures, demain A. M., les motifs pour lesquels il ne leur serait pas donné pouvoir et autorisation par la Cour pour faire lesdits arrangements et il est de plus ordonné que publication sera faite conformément à la loi à l'effet que tous les créanciers et autres personnes intéressées puissent comparaître et enregistrer d'ici audit jour et heure leur opposition audit arrangement, s'il en est.

Par ordre de la Cour—Bureau du greffier—Nouvelle Orléans, le 28 avril 1843.
LOUIS R. COURTIN,
1 mai—3 en 10j Député Greffier

COUR DE PAROISSE, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'honorable Ch. Maurian, juge—No. 15,484—Edouard Herbault vs. ses créanciers.

Les créanciers de Herbault frères—Sur l'enregistrement d'une pétition supplémentaire dans cette affaire, la cession de biens faite par l'insolvable est acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers et des créanciers de Herbault frères. Il est ordonné par la Cour qu'une assemblée des créanciers aura lieu en l'étude de Louis T. Caire, notaire public, le mardi 9 mai prochain pour délibérer sur les affaires dudit insolvable, et en même temps que toutes les poursuites contre sa personne et contre ses biens et contre les biens de Herbault frères, sont suspendues. Il est de plus ordonné que A. Pitot, avocat, est nommé pour représenter les créanciers absens.

Par ordre de la Cour—Bureau du Greffier—Nouvelle Orléans, le 6 avril 1843.
C. WEYSHAM,
6 avril—3 en 30j Député Greffier

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier district judiciaire—Jugement par le premier jour de [illegible] mars 1843, d'un jugement dont la teneur suit, a été rendu en cette cour dans l'affaire de Catherine L. Campbell épouse de John Walker son mari—No. 5330—Sur motion de Isaac Preston, avocat de la plaignante et sur la production à la Cour, des preuves des allégations de la pétition, il est adjugé et décrété que le jugement par défaut rendu le du courant est maintenant confirmé et que la communauté d'acquêts existant entre la plaignante Catherine L. Campbell et le défendeur John Walker son mari est dissoute et que ladite plaignante recouvrera dudit défendeur la somme de deux mille piastres avec intérêts à dater de cette date et que ledit jugement porte une hypothèque légale sur les propriétés du défendeur pour être payé de préférence à toute autre dette.
Jugement rendu le 17 mars 1843.
Signé le 23 mars 1843.
(Signé) A. M. BUCHANAN, juge.

[L. S.] En foi de quoi j'ai mis ma signature et apposé le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, le 5ème jour de mars de l'année de Notre Seigneur, mil huit cent quarante trois, et la soixante septième année de l'indépendance des Etats Unis.
(Signé) T. GILMORE,
1 avril 3 en 30j Député-Greffier

No. 15,323—Louise Honorine Le Franc, épouse de François Planchenau vs son mari.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Je certifie par le présent que le 24 janvier 1843, jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire de Louise Honorine Le Franc, épouse de François Planchenau, son mari, dans les termes et chiffres suivants, savoir—Décret:

Il est ordonné, adjugé et décrété, que jugement soit rendu en faveur de la défenderesse; que jugement de séparation de corps et de biens soit prononcé entre les parties; que les liens matrimoniaux qui existent entre elles soient dissous et que la plaignante paie les frais.
Nouvelle-Orléans, le 30 janvier 1843.
(Signé) CHARLES MAURIAN, Juge.

[L. S.] En foi de quoi j'ai mis ma signature et apposé le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, le vingt-huitième jour de janvier de l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quarante trois, et la soixante septième année de l'indépendance des Etats-Unis.
L. R. COURTIN,
1 avril—3en30j Député-Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier District Judiciaire—L'Etat de la Louisiane à tous ceux que ces présentes concernent, salut:

Attendu que Robert Richardson ayant acheté à une vente faite par le Shérif de la paroisse de Jefferson la propriété ci-après décrite, s'est adressé au Greffe de cette Cour, où ladite vente fut enregistrée le 10me. jour d'avril de l'année 1843, pour un avis conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé: "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 mars 1834.—Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées ont par ces présentes sommées, au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour du Premier District Judiciaire, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir, dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

Ladite propriété fut vendue par le shérif susdit, le quatrième jour de février de l'année 1843, en vertu d'un décret de cette cour rendu le onzième jour de mars de l'année 1842, contre W. T. Hobson & Co. en faveur de Richard Richardson, syndic des créanciers de Maurice Canon dans l'affaire de Maurice Canon vs. ses Créanciers, No. 17 996 du docket de cette Cour, à laquelle vente Robert Richardson s'est rendu acquéreur pour le prix de quatre mille piastres payables comptant.

*Description de la propriété d'après le transfert Judiciaire savoir:*

Sept lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, formant l'encoignure des rues Ste. Marie et Bellechasse, et désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7 sur un plan dressé par Benjamin Buisson, arpenteur de la paroisse Jefferson, le 24 février 1836, déposé en l'étude de William Christy, notaire public en cette ville. Le lot No 1, mesure 27 pieds un pouce de face à la rue Ste. Marie, sur une profondeur et une façade de 90 pieds 1 pouces sur la rue Bellechasse; 45 pieds 6 pouces dans le fond et 81 pieds 6 pouces sur la ligne qui le divise du lot No 2. Les lots Nos. 2 et 3 mesurant chaque 27 pieds un pouce de face à la rue Ste. Marie, sur une profondeur de 83 pieds 6 pouces entre deux lignes parallèles. Le lot No 4 mesure 26 pieds un pouce de face à la rue Ste. Marie, sur une profondeur de 83 pieds sur la ligne qui le divise du lot No 3, et sur l'autre ligne 52 pieds 6 pouces, où il se resserre à peu près en angle droit, de là courant sur une profondeur de 13 pieds 6 pouces jusqu'à 39 pieds 3 pouces. Les lots Nos. 5 et 6, mesurant chacun 24 pieds un pouce de face à la rue Ste. Marie, sur une profondeur de 30 pieds entre deux lignes parallèles, et le lot No. 7 mesure 35 pieds un pouce de face à la rue Ste. Marie sur une profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No. 6 de 120 pieds, et de l'autre côté 120 pieds, 10 pouces; et 14 pieds 6 pouces dans la profondeur. De plus, 50 actions au fonds capital de la Banque de la Louisiane, portant hypothèque sur la susdite propriété.

Témoin l'honorable A. M. Buchanan, juge de la Cour susdite, ce 10 avril 1843.
P. LEBLANC,
17 avril—17, 3m 16 Député greffier

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Jefferson—Cour des Preuves—Succession de Regis Second—Pierre Sauvé, curateur de la dite succession est venu en cour et a enregistré un compte de son administration de la dite succession, et à moins d'oppositions faites conformément à la loi, le compte sera dûment homologué.
Par ordre de la Cour, le 21 avril 1843.
22 avril—3fen 10 PERSIFOR SMITH, juge.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Plaquemines—Cour des Preuves—Succession de John Grigg—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par les exécuteurs testamentaires de feu John Grigg, ne serait pas approuvé et homologué, lesdits exécuteurs déchargés de leurs fonctions et de toute responsabilité dans ladite succession comme tels.
Paroisse de Plaquemines, le 17 avril 1843.
G. LEONARD,
20 avril—3 Juge.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Cité de la ville de Lafayette—James McGary vs. R. Landry—Nos. 2,984 et 3013—En vertu de deux ordres de fieri facias à moi adressés par l'honorable Cour de Cité de la Ville de Lafayette, j'exposerai en vente publique, à l'hôtel de la Nouvelle-Bourse, encoignure des rues Jackson et Levée, ville de Lafayette, Lundi, le 22 Mai 1843,

L'esclave Eliza. Saisie pour satisfaire le jugement, intérêts et frais de Cour dans l'affaire susdite.
Conditions de la vente—comptant.
20 avril—3 Signé J. WINTERS, Marshal.

VINS & LIQUEURS: 50 douzaines vieux Vin de Madère supérieur, en bouteilles, de J. Oliveira.
2 demi-pipes, 2 quarts et 2 barils Madère do.
100 demi-bouteilles Vin de Constance,
20 caisses Vin de Bourgogne, Clos-Vougeot, Volney 1/2 Chambertin,
200 paniers et caisses vin de Champagne Lausseure, en bouteilles et demi-bouteilles,
175 caisses Vin de Bordeaux, Léoville, St. Julien et Margaux,
30 caisses Vin blanc Haut Barsac,
30 caisses et 50 barils Vin Muscat de Frontignan,
100 caisses Absinthe Suisse,
20 ancres Kirsch; à vendre par
17 av J. ALBERT, 31, St. Louis

A LOUER—Une chambre garnie, sur le devant, au premier étage, avec ou sans pension. S'adresser au No. 100 rue Carondelet, de 4 à 6 heures P. M.
19 avril ☞

# VENTES DE CE JOUR.

PAR M. BARNETT, Jr.

IL sera vendu ce jour, lundi, à 10 heures à son magasin d'encan, rue Chartres No. 40, des assortiments de marchandises sèches, par pied et par pièce, assortiments en indiennes anglaises et françaises, jaconats, mousselines, mousselines de laine, batistes, linons et autres articles de couleur, de toile à chemises et à draps, chemises, bas, chemises de couleur, et autres articles.

A midi.—Un assortiment de comestibles, 50 caisses Bordeaux, 100 caisses Vins de différentes qualités.
1 mai—1

PAR F. B. PETITPAIN.

IL sera vendu lundi prochain, 1er. mai, à dix heures A. M., au magasin de J. L. Donnamette, encoignure des rues Conti et passage de la Bourse,

Le stock entier dudit magasin consistant en: objets de luxe, et une quantité d'autres articles de goût etc., dont plus de détails sont donnés dans notre avis du magasin de M. J. L. Donnamette. 29 av—1

Vente du jardin, pour compte de qui il appartiendra.

PAR J. A. BEARD & RICHARDSON.

IL sera vendu à l'encan, lundi 1er. mai, à 4 heures, et demie, au magasin, No. 78, rue du Camp,
100 sacs Café de Rio [illegible] avarié.
Vendu sous l'inspection des gardiens du port, pour le compte de qui il appartiendra.
Conditions comptant. 29 avril

PAR M. BARNETT, Jr.
Pour cause de départ.

IL sera vendu lundi, 1er. mai, à 4 heures, rue Bourbon, entre les rues Orléans et Ste. Anne,
Un mobilier consistant en tables, armoires, bureaux, glaces, sofas et autres meubles, batterie de cuisine. Aussi, une superbe voiture. 29 av—2

Vente à l'encan, sans réserve, de 5 000 plantes et arbustes provenant de J. F. Boucher.

Il sera vendu lundi 1er mai, sur la place Lafayette, de 10 heures A. M. à 1 heures P. M., et de 4 heures P. M. à 6 heures P. M.:

Un grand assortiment des plantes les plus rares jusqu'à présent, arrivées dans le pays parmi lesquelles se trouve une grande quantité de plantes du Brésil, du Mexique et du Cap de Bonne-Espérance.

On recevra des billets de première et seconde Municipalité.

On peut avoir des Catalogues à la Maison-Verte, rue St. Charles. 14 avril

# VENTES A L'ENCAN.

Meubles.

PAR J. A. BEARD & RICHARDSON.

IL sera vendu à l'encan jeudi, 4 du courant, à dix heures et demie, sur les lieux rue Edward, près la rue Constance,

Les meubles complets d'une famille quittant la ville, se composant en partie de tables rondes, à jeu et à manger, guéridons, sofas, bureaux, beaux bois de lits, armoires, sideboards, matelats, lampes, ustensiles de cuisine etc. Un bon piano anglais.
Conditions: comptant 1 mai, 1 3 et 4

Vente par catalogue de Marchandises sèches américaines et étrangères.

PAR VINCENT & DE FERIET.

IL sera vendu, mardi 2 mai, à 10 heures, batistes superbes et communes, toiles d'Irlande, etc. en fil pour moustiquaires, drill en fil blanc et de couleur pour pantalons, crap noir d'été bas, cotonnades, coton fil et écru, dentelles de fil, mousseline suisse, ruban en gros de variété.

Des conditions seront prêts de bonne heure le matin de la vente. 1 mai—2

PAR ANTHONY FERNANDEZ & Co.

SAMEDI 6 mai, à la Bourse, à midi, il sera vendu la maison No. 30, sise rue des Remparts entre Bienville et Conti, composée de 4 appartemens, galerie, cabinets, cuisine, latrines, &c. elle est louée $45 par mois; le terrain mesure 35 pieds de face, sur 127 pieds 10 pouces de profondeur et face à la rue du Bassin, mesure américaine.
Conditions à la vente. 1 mai

Succession de Maurice Prévost.

PAR ABAT & COQUET.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse d'Orléans, en date du 27 avril 1843, il sera vendu le mercredi, 31 mai 1843, à midi précis à la Bourse de la Cité, rue St Louis, pour compte de la susdite succession, l'esclave ci-après décrit:

FRANK, jeune nègre âgé de 17 à 18 ans, marronneur.
Conditions—Comptant.
L'acte de vente se passera par devant Philippe Lacoste, notaire public. 1 mai

PAR R. B. SYKES.
A DEVALL, encanteur.

Vente de Bottes, Brodequins et marchandises sèches par colis.

IL sera vendu mercredi, 3 mai, à 10 heures, à son magasin d'encan, No. 81, rue des Magasins, en face de l'Arcade de Banks.

[illegible] caisses bottes, brodequins et souliers pour dames et enfans, de première qualité, consistant en peaux de veau, chevreau, veau marin Kid et maroquin.

[illegible] et balles marchandises sèches et habillemens de la chapeaux de Russie, idem en soie, idem en paille.

Des catalogues seront prêts le matin de la vente.
1 mai—3

Vente positive.

PAR W. H. ROBERTSON & Co.
J. W. FURNESS, encanteur.

IL sera vendu jeudi prochain, à 11 heures, en face de leur magasin d'encan, 47, rue des Magasins,
1000 sacs café.
Conditions à la vente 1 mai—4

Vente de Marchandises sèches par Colis.

PAR MULLEN & O'HARA.

14, Canal, Paulding's Row

MERCREDI prochain, 3 du courant, à 10 heures un grand assortiment de Marchandises sèches convenables à la saison, étrangères et du pays, consistant en riches mousselines unies et à dessins, [illegible], batistes de [illegible], drille de coton et de fil, [illegible], [illegible], et un grand assortiment de marchandises de coton blanc et écru.

Des Catalogues seront prêts, et les marchandises pour être examinées mardi dans l'après midi. 1 mai—3

Vente de Syndic.

Nathan Nichols vs. ses créanciers.

PAR J. A. BEARD & RICHARDSON.

Ed. RICHARDSON, Encanteur.

IL sera vendu à l'encan samedi, 13 mai prochain, à midi, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, à midi, en vertu et conformément à un ordre de l'honorable Cour de paroisse, en date du 27 avril 1843, et sous la direction de John D. Fink, syndic, les propriétés ci-après décrites, abandonnées par Nathan Nichols à ses créanciers, savoir:

1o. Deux lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés faubourg Delord, en cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Tchoupitoulas, St Thomas, Suzette, et Benjamin, lesdits lots étant contigus et mesurant chacun 31 pieds 2 pouces de face à la rue Suzette, entre les rues St. Thomas et Tchoupitoulas, sur 121 pieds de profondeur, mesure française.

2o. Deux lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le faubourg Annonciation en cette ville, lesdits lots mesurant chacun 30 pieds de face à la rue St. Jean Baptiste, sur 100 de profondeur, mesure française, et formant l'encoignure des rues Orange et St Jean Baptiste.

3o. Un lot de terre situé dans la paroisse de Jefferson, dans cet Etat sur la rive gauche du Mississippi à l'endroit appelé le quartier de Plaisance, à environ deux miles de la Nouvelle Orléans. Ledit lot est désigné par la lettre A, sur un plan dressé par B. Buisson le 5 août 1837, et déposé au bureau du juge parroissial de la paroisse de Jefferson. Ledit lot mesure 32 pieds 1 pouce de face à la Levée sur toute la profondeur entre lignes parallèles qu'il existe ou qui peut exister de l'autre côté du fleuve Mississippi. Ledit lot forme l'encoignure des rues Levée et Tolviana.

4o. Un autre lot de terre situé dans la même paroisse et désigné sur le même plan par le lot No. 10 de l'îlet No. 1, et mesurant 35 pieds 1 pouce de face à la rue de la Levée sur [illegible] pieds et 5 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No. 9 et 138 pieds 7 pouces et [illegible] de profondeur et 5 de face à la rue Tolviana, des quels deux dites lignes ledit lot forme l'encoignure.

Aussi les esclaves suivants:

Suky alias Suzanne, négresse, âgée de 38 ans, et son enfant âgé d'environ 8 ans.
Anson, nègre âgé d'environ 47 ans.
Henry, 27
Amé, 30

Conditions: Un cinquième comptant, la balance à un an de crédit en billets endossés à la satisfaction du syndic et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront aux frais des acquéreurs pardevant J. R. Marks, notaire public.
1 mai—1? p. à J. 13 juin

PAR A. FERNANDEZ & Co.

MARDI prochain 2 mai, à 10 heures A. M. il sera vendu au magasin de MM. V. L. Gerard et Co. à l'encoignure des rues de Chartres et St. Pierre, pour clore une société, le contenu du dit magasin, consistant en un assortiment général de groceries, telles que: sardines, petits pois, truffes, saumon, vin de Porto et de Cognac, Madère en baril, vin en caisse, absynthe, rum, genièvre de Hollande, liqueurs assorties, anisette de Champion, truffe, jus, jus et à l'eau de vie, confitures de la Havane, indigo, amidon, graines pour oiseaux, bouchons et une quantité d'autres articles trop longs à énumérer. Aussi, l'installation du dit magasin. La vente sera positive et sans réserve, le tout en lots convenables aux acheteurs. 26 av

Vente positive de 1000 sacs de café.

PAR W. H. ROBERTSON & Co.
J. W. FURNESS, encanteur.

IL sera vendu devant leur magasin d'encan, jeudi prochain, à 11 heures
1000 sacs café.
Conditions à la vente. 29 avril

VENTE DE SYNDIC.

Nathan Nichols vs. ses créanciers.

PAR J. A. BEARD & RICHARDSON.

Ed. RICHARDSON, encanteur.

IL sera vendu à l'encan, le 13 mai à 10 heures 1/2, sur les lieux autrefois occupés par l'insolvable, rue Suzette, entre les rues St Thomas et Tchoupitoulas, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, en date du 27 avril 1843.

Les Effets Mobiliers abandonnés par ledit insolvable à ses créanciers, savoir:

Meubles, trois chevaux, une Barouche, quatre Charrettes et une Pompe à rotation.
Conditions, comptant 29 avril—4 en 13

Vente positive et sans réserve de propriétés aux faubourgs Lafayette et Livaudais.

PAR J. A. BEARD & RICHARDSON.

IL sera vendu à l'encan samedi, 6 mai, à midi, à l'Arcade de Banks,

Les propriétés ci-après décrites: Un morceau de Terre mesurant 34 pieds 3 pouces de face à la rue Tchoupitoulas entre les rues des Nonnes et Ste. Marie, sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur, ensemble toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en, deux maisons en briques, écuries, arrières bâtisses, &c. des, bon puits, &c. &c. une entrée latérale pour voiture, donnant sur la rue Ste. Marie. Cette propriété, qui est située dans un quartier sujet à améliorations, est louée à un bon locataire.

Conditions—$1,000 comptant, la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets bien endossés.

AUSSI.

3 Lots de Terre portant les Nos. 20, 21 et 21, de l'îlet No. 48, borné par les rues 7me Ste. Jersey et Laurel, faubourg Livaudais; chaque lot mesure 21 pieds 2 pouces de face à la rue 7me, sur 126 pieds de profondeur. Ces lots sont situés dans un des meilleurs sites du faubourg et seront vendus sans réserve.

Conditions—Moitié comptant, la balance à 6 mois de crédit, en billets endossés et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant J. R. Marks, notaire public.

Les actes de vente devront être régularisés dans les dix jours de l'adjudication. 25 av—6

PAR UN PROCEDE NOUVEAU et en une seule séance, le Dr. Achille LION, Dentiste de la faculté de Paris, pose des pièces artificielles de une jusqu'à six dents incorruptibles, qu'il garantit pendant dix ans. Cette garantie ne s'étend que sur les dents de devant de la mâchoire supérieure. Les autres ne pouvant se fixer que par les procédés ordinaires.

Le Dr. A. Lion, n'a qu'un cabinet en ville, rue Royale, No. 44, entre Bienville et Douane où il est visible tous les jours, consultations et opérations pour toutes les maladies de la bouche. 5 mai

PLATINA-CEMENT.

MR. ACHILLE LION, docteur dentiste de la faculté de Paris, après de nombreuses recherches, vient de découvrir cette composition qu'il emploie avec le plus grand succès pour plomber les dents douloureuses. Cette pâte, toute minérale, est incorruptible, elle s'emploie à froid, presque liquide et sans faire éprouver le moindre douleur, elle acquiert en fort peu de temps une aussi grande dureté que celle de l'émail naturel des dents et conserve pendant plusieurs années, son pouvoir préservatif, de manière à rendre l'extraction inutile.

No. 44 rue Royale, entre Douane et Bienville. 2g jan

MADAME CLARET,

*ACCOUCHEUSE.*

REÇUE par la Faculté de Paris en 1834, et par la Faculté de la Louisiane en 1841, a l'honneur d'annoncer aux Dames de cette ville qu'elle a succédé à Mme. Clarquot, dans le logement que celle-ci occupait rue Ste. Anne, encoignure Bourbon.

Les titres de Mme. Claret comme accoucheuse sont: Un grand prix au concours en 1834, après trois années d'études; sa réception en 1837 dans la société médicale d'accouchement instituée sous le patronage de la Reine des Français; sept années de pratique à Paris, et enfin le suffrage honorable des premiers médecins de cette ville.

Mme. Claret s'occupe des diverses affections de l'utérus et de la vaccination. 27 av—1an

CHANGEMENT DE DOMICILE.

MADAME FERRINT, sage-femme, a l'honneur de prévenir ses clients qu'elle a transporté son domicile rue St. Anne, No. 110, entre Bourbon et Dauphine.

Elle profite de cette circonstance pour solliciter le patronage des dames de cette ville comme successeur de Mesdames Vve. Frémaux et Giquel, et recommandée par le docteur Guesnard. 12 juin

LES personnes faisant leurs provisions de départ, trouveront chez les soussignés tous les articles qui leur seront nécessaires en fait de: Groceries, liqueurs de toutes qualités, vins de toutes marques, conserves alimentaires, saucisses à Paulié, petits pois, saumon anglais, figues de Smyrne, etc. etc.

Le tout à des prix les plus réduits!
VALETON, Frères,
6 avril 33 Sous la Verandah Hotel

AVIS D'ENCAN.

LE soussigné donnant connaissance qu'il leur, ayant fait des arrangemens avec M. A. L. Ferret (connu depuis long temps dans les affaires d'encan) a pris le magasin spacieux situé rue de Chartres No. 40, entre les rues Douane et Bienville, et récemment occupé par MM. Dussier, Wood, [illegible] qu'il se vouera entièrement les ventes de tous les genres de marchandises également des ventes du dehors de toute espèce de propriété, &c. &c.
12 avril WILLIAM G HEWES

AVIS D'ENCAN.

LE soussigné ayant été nommé et commissionné encanteur pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, s'est associé Charles O'Hara à l'effet de faire les affaires d'encan et de commission en général et sollicite respectueusement le patronage de ses amis et du public en général.
B. MULLEN,
Anciennement M. & B. MULLEN & Co,
21 mars ☞ 14, rue du Canal, Paulding's row

Les ventes du dehors et autres ventes seront faites avec

LES soussignés, par un acte passé pardevant L. T. Caire, notaire public, ont formé une société à l'effet de transiger les affaires d'encan et de commission en général, sous la raison sociale de J. A. Beard & Richardson—Bureau 45, rue des Magasins
JOSEPH A. BEARD,
RICHARD RICHARDSON
31 mars Encanteurs

BOURSE DE LA RUE ST.-LOUIS.

BAINS! BAINS! BAINS!

LE soussigné, nouveau directeur des Bains déjà si avantageusement connus, prévient ses amis et les nombreux habitués de l'Etablissement, que de judicieuses et considérables améliorations viennent d'être faites et que rien n'a été négligé pour que la comparaison qu'on pourrait établir entre cette nouvelle installation et celles du nord des Etats-Unis ou de l'Europe, soit tout à l'avantage de cette première.

Les belles baignoires en cuivre que renferme l'établissement ont été étamées à neuf, toutes les chambres et la salle d'entrée décorées avec élégance, et les cabinets garnis de tous les accessoires indispensables à la toilette d'un fashionable. L'asphalte qui garnit le plancher de chaque chambre a été couvert par une riche toile en bois qui empêche l'eau de séjourner sous les pieds lorsqu'on sort du bain; le linge, par sa blancheur et sa finesse, ne laissera rien à désirer; le service sera fait par des employés habiles, soigneux et polis. Le voisinage de la buvette de la Bourse, assure aux consommateurs qui désireraient être servis dans leur bain, un choix de liqueurs cordiales de première qualité. Le prix des bains, qui était jusqu'alors de 50 cents, est réduit à 25 cents.

ALVAREZ

L'ouverture des Bains de la Bourse St Louis aura positivement lieu le 25 avril 1843. L'établissement est ouvert au public depuis 6 heures du matin jusqu'à 10 heures du soir. 25 avril—30t

LYCÉE D'ORLEANS.

ETABLISSEMENT POUR L'EDUCATION DES JEUNES GENS

*Rue de l'Esplanade, entre Dauphine et Bourgogne.*

Dirigé par:

Lewis Elkin (ex-professeur d'anglais et de mathématiques au collège Jefferson. Le principal du Lycée.)

George Wyndham (ex-professeur d'anglais, de français, de grec et de latin au collège Jefferson. Le)

Erastus Everett (ex professeur d'anglais et d'histoire au collège Jefferson. Le)

Maurice Mertover (ex professeur de français, de latin et de grec au collège Jefferson. Le)

Qui, le premier de ce mois, se sont démis de leurs fonctions dans cet établissement.

Ils se sont adjoint pour collaborateur

Monsieur Rafael de Fuentes (ex-professeur d'espagnol et de tenue des livres au collège Jefferson. Le)

Cette institution est établie sur le modèle des *High Schools* dans les Etats du Nord. On y cultivera toutes les branches d'une éducation littéraire et scientifique.

REFERENCES.

| | |
|---|---|
| Hon. F. X. Martin, président de la Cour Suprême de l'Etat, | |
| Hon. Peter Treiber, | F. A. Lemoine Esq. |
| Hon. F. D. Conrad, | Christian Roselius Esq. |
| Rev. Theodore Clapp, | P. Soulé |
| Isaac T. Preston Esq. | L. J. Duncan Esq. |
| Alf Hennen Esq. | J. B. Lepretre Esq. |
| Thos. O. Mens, M. D. | Manuel Blanco Esq. |

Pour plus amples renseignements, s'adresser au Lycée, après le 25 avril.

Les classes ouvriront le 24 avril 18 av—2

L. DUPERRON,
&
E. DELCAMBRE.
DRS DENTISTES.

[illegible] RUE BOURBON
Entre St Philippe et [illegible]

CABINET DU DOCTEUR WATSON.

D[illegible] [plusieurs lignes illisibles] la satisfaction [illegible] a été trouvée la dernière du docteur Watson la conviction de l'utilité de le faire connaître. Plusieurs années d'expérience et d'étude ont mis le Docteur Watson à même de pouvoir traiter avec succès, cette maladie, qui est la seule dont il s'occupe.

Le docteur Watson a été depuis [illegible] neuf ans à se vouer aux soins à beaucoup de personnes dont la débilité [illegible] provenant de différentes causes, et d'un manque de vigueur, de grandes irritations, de dégoût et autres conditions du corps. Mais quoique ce soit la justice de soumettre le Dr Watson, par sa grande expérience, de se flatter d'obtenir la confiance de ceux qui s'adresseront à lui.

Le cabinet est très convenablement situé, ayant des entrées séparées, de manière à ce qu'une personne ne puisse en rencontrer une autre. Enfin, on peut être assuré que le plus grand secret sera observé.
DOCTEUR WATSON,
No. 112, rue la Douane.
☞ Le cabinet est ouvert de 7 heures du matin à 9 heures du soir. 14 dec—1 an.

DR. BLANCHARD,

Ex-Dentiste de leurs Majestés le Roi et la Reine des Français, des Princes et Princesses, Chirurgien-Dentiste de la faculté de Médecine de Paris, et de celle de la Nouvelle-Orléans.

POSE les dents artificielles sans la moindre douleur, et avec imitation parfaite des dents naturelles depuis une dent seule jusqu'à un dentier complet.

Dirige la seconde dentition des enfans, et corrige la déviation de leurs dents.

Il a une longue expérience et une pratique minutieuse et constante, tant en France qu'en Amérique, de l'art du dentiste, de tout ce qui concerne les opérations, l'entretien de la bouche et la conservation des dents.

Au moyen du Ciment Blanchard, il répare les ravages que les dents ont subi par l'effet de la carie. Ce ciment est de la même couleur que la dent, il prolonge la durée, et est bien plus précieux que toute autre substance employée jusqu'à ce jour. Chacun peut en quelques instants plomber hermétiquement leurs dents qui se [illegible].

L'opération se fait sans causer aucune douleur, et s'achève en quelques minutes.

*Récemment inventé pour aurifier les Dents.*

Or gaufré sans amalgame, plus malléable et plus parfait que celui que l'on emploie ordinairement.

Nouveau métal fusible, facile pour plomber les dents.

Litho-Caustique, dont l'application fait cesser à l'instant même la douleur des dents.

Elixir pour raffermir les gencives et consolider les dents vacillantes.

Eau dentifrice pour l'entretien de la bouche et la conservation des dents.

Eau-de-vie de gayac rectifiée pour donner du ton aux gencives fongueuses.

Opiat au quinquina pour nettoyer et fortifier les dents.

Brosses à dents formes variées, pour enlever dans tous les sens le tartre de dessus les dents.

A son Cabinet, encoignure des rues St. Louis et Bourbon, tous les jours de 9 heures du matin à 3 heures de l'après-midi, les dimanches exceptés. Prix modérés.

Aussi—Au magasin rue de Chartres, No. 47. 7 mars

EN vente à la librairie de VICTOR HEBERT, 118, rue de Chartres, entre Toulouse et St. Louis, les ouvrages suivants reçus par la Ville-de-Bordeaux du Havre.

Mystères de Paris, tomes 3 & 4 2 vol in 8
Auguste Luchet—Le Nom de Famille, 2 vol. in 8
Frère et Sœur, 2 vol in 8
Ch. de Bernard—Le Nœud Gordien, 2 vol in 8
Drives—Nouveaux Tableaux de Paris 2 vol in 8
Buchan—Médecine domestique, 4 vol. in 8
Vidocq—Ses Mémoires 4 vol. in 8
Boiste—Dictionnaire français, 1 vol. in 4
Magasin pittoresque pour 1842 1 vol in 4
Grammaire nationale, 1 vol. gr. in 8
Exercices pour cette grammaire 1 vol gr. in 8
Thénard—Sa chimie, [illegible] vol. avec atlas.
Crillo do do
Viollette do do
Cazanova do do
Dumas do do et atlas.
Bérenger do do
Molière—Médecine domestique, 2 vol. in 8.
Faublas illustré—2 beaux vol. gr. in 8
Manon Lescaut illustré—1 beau vol. gr. in 8.
Fastes de Versailles 1 beau vol. gr. in 8
Scènes de la vie des Animaux, 1 beau vol. gr. in 8
Histoire de Napoléon—Norvins illustré—1 beau vol. gr. in 8.
Histoire de Napoléon Laurent de l'Ardèche—1 beau vol gr. in 8.
Mémorial de Ste-Hélène illustré, 2 beaux vol. gr. in 8.
Corneille—Œuvres—2 beaux vol. gr. in 8.
Voyage d'Anacharsis illustré—1 beau vol. gr. in 8.
Robinson Crusoé " 1 beau vol. gr. in 8.
Le Prisme " 1 beau vol. gr. in 8.
Robert Surcouf—1 beau vol. illustré gr. in 8.
Bacqua—Code de Législation 1 vol gr. in 8
Baux de Rochelle—Les Etats Unis—1 vol gr. in 8
Dictionnaire de l'Académie, nouvelle édition, 2 vol. in 4, et le Supplément en 1 gros vol. in 4.
D'Aubigné—Histoire de la Réformation.
La Sainte Bible traduite par Lemaistre de Sacy, 1 édition de luxe illustrée, gravures magnifiques, 4 vol. gr. in 8 édition de Furne, reliure, maroquin plein doré, &c. &c.
Collection complète des œuvres de Ch. Chardon et Lefèvre, vols. gr. in-12—Poésies classiques, &c. &c.
Assortiment de romans nouveaux.
Collection de Manuels de Roret.
[illegible] des classiques latins-français.
1,200 vol. espagnols de romans, voyages, historiques, &c.
Pièces de théâtre nouvelles et anciennes.
Fournitures de Bureaux.—Assortiment de registres français et américains—Encres de toutes couleurs—Papier de toutes sortes.
Etuis et instrumens de mathématiques.—Boîtes de couleurs très fines—Boîtes de mathématiques très compliquées.—Plumes de Perry & Cullibers.—Et en général tout ce qui concerne la papeterie.
Livres d'école en français et anglais.
" latins élémentaires
" de poste, ordinaires et en beau.
" pour enfans.
Dictionnaire du Commerce; nouv. édit. en 2 vol. gr. in 8
Paul de Kock—La Grande Ville.
Chateaubriand—Œuvres—Nouv. édit. en 5 vol. gr. in 8.
Plutarque—Hommes illustres—Nouv. édit., 2 vol. gr. in 8.
Goldsmith—Histoire d'Angleterre.—4 vol. gr. in 8.
Nouvelle Maison rustique du XIXe siècle—4 vol. gr. in 4.
Vicomte Alban—Economie politique.—1 vol. gr. in 8.
Cormenin " " 1 vol. gr. in 8.
Les églises de Paris—1 beau vol. illustré gr. in 8.
Gil Blas illustré—1 vol. gr. in 4.
Le Musée de Naples—1 vol. in 4.
Shakespeare—Œuvres—2 vol. gr. in 8.
Bernardin de St.-Pierre—Œuvres—2 vol. gr. in 8.
Rogron—Les Codes français expliqués 1 gros vol gr in 8
Delvincourt—Cours de Code civil—3 vol. in 4.
Emérigon—Traité des Assurances—2 vol. in 4.
Toullier—Droit civil—10 vol. gr. in 8.
Troplong—Droit civil—11 vol. gr. in 8.
Lavater—Physionomie—10 vol. gr. in 8.
France maritime—3 vol. gr. in 8.
Don Quixote—Edition illustrée en espagnol, édition de Barcelone, 2 gr. vol. in 8.
Œuvre, de Virgile—Edition polyglotte en 6 langues.—1 gros vol. gr. in 8.
Œuvres d'Horace—1 gros vol. gr. in 8.
Et un grand assortiment de livres de toutes espèces.
20 avril—1f en 8j

LANGUES de Buffalo et de bœufs, salaisons françaises et américaines, Capres (en caisses rien que capres), à vendre par VALETON FRERES,
14 av No. 22, St. Charles, sous le Verandah

CHAMPAGNE—Première qualité, (marque de la clef et de la couronne) garanti en parfait ordre, à vendre par
VALETON FRERES,
15 av No. 22, St. Charles, sous la Verandah